

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 07

SÉANCE du 06 novembre à 18h00

**PRÉSENTS** : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1<sup>er</sup> adjoint, Rolande LOIGEROT 2<sup>ème</sup> adjointe, Aline MOSSÉ 4<sup>ème</sup> adjointe, Stéphanie PUIGBERT 6<sup>ème</sup> adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Uriel BASMAN, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Nadège HOFFMANN, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Jean-Marc PACULL, Rose-Marie QUINTANA

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Hervé CAZENOVE à Robert DUGNAC, Carlos GREZES à Aline MOSSÉ, Christian ERRE à Pierre VERCLYTTE, Catherine PUBIL-JUANOLA à Jean-Claude FAUCON, Esther GARCIA à François COMES, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Florent GALLIEZ à Stéphane GRAU, Dominique NOËL à Patrick FRANCES

**ABSENT NON EXCUSE** : Alain GRANAT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

-----

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette séance de rentrée du conseil municipal.

Je rappelle à nouveau que cette séance est retransmise en direct sur les réseaux sociaux de la commune et je vous invite à parler clairement dans les micros afin que vos propos soient intelligibles pour nos téléspectateurs. Si vous le voulez, je vais tout de suite faire l'appel.

Chers collègues, nous disposons du quorum et je déclare la séance ouverte à 18h05

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Caroline ROCAS.

Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Caroline ROCAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume Benhaïem, directeur général des services, Madame Véronique Mounier pour la partie secrétariat, Madame Alexandra Gouzy pour le suivi de la retransmission et Monsieur Jérôme Lucéna pour la partie technique.

Je vous propose de passer à l'adoption des procès-verbaux des 30 mai, 09 juin et 26 septembre 2023. Avez-vous des remarques ?

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Sur le procès-verbal du 09 juin 2023, il y a une coquille qui change le sens de mes propos sur la page 3 pour le référent déontologue. Mon intervention est rédigée de la façon suivante

- Concernant la consultation des référents déontologues, est-ce que le Maire doit nous consulter ? Qu'est-ce qui a occasionné cette prise de décision ? Est-ce que, comme tout bon leader, Monsieur le Maire va nous consulter ?

Il convenait de lire

Concernant la consultation des référents déontologues, est-ce que le Maire doit le consulter ? Qu'est-ce qui a occasionné cette prise de décision ? Est-ce que, comme tout bon leader, Monsieur le Maire va le consulter ?

J'ai une observation concernant le procès-verbal du 26 septembre 2023 page 55, dans les questions diverses sur les places de stationnement notamment au Maroc. Je vous avais interrogé sur les places de stationnement pour les personnes handicapées.

Monsieur le Maire vous m'aviez répondu, je vous cite

- « pour les places handicapées, la loi nous impose une place toutes les cinquante places et à partir de là on est obligé de les mettre en œuvre »

Evidemment, j'ai vérifié comme vous pouvez vous en douter. Le décret 94-86 indique qu'il fallait une place aménagée pour cinquante places de parking. Désormais, c'est l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 qui s'applique et qui précise qu'il faut avoir minimum 2% du nombre total de places prévu pour le public et le remplacement est à la discrétion municipale.

Je me suis promenée dans les rues du Maroc et je pense qu'il y a des choses à revoir, puisque pour les 2% il y a un problème. J'ai compté une place handicapée rue des amaryllis, une place handicapée rue des jasmins, alors que le cumul des places amaryllis et jasmins est bien inférieur à 50 places.

Le problème c'est que rue des amaryllis on a du personnel médical avec des médecins et des kinés, par contre ce n'est pas le cas rue des jasmins car on a une place handicapée qui est toujours vide ce qui engendre des conflits de voisinage, notamment le soir venu quand tout le monde rentre du travail.

J'avais une question subsidiaire, vous n'y répondrez pas aujourd'hui mais au moins la noter pour la prochaine fois

- Est-ce qu'il ne serait pas plus simple, puisque ce pourcentage de 2% c'est bien à votre discrétion que vous les posez toutes les cinquante à la cinquante et unième. Est-ce que l'on ne pourrait pas les créer là où il y a des personnes handicapées ? S'il y en a deux dans la même rue, on met deux places handicapées. Il suffit d'avoir un emplacement qui soit simplement de proximité, puisque c'est vous qui décidez de l'emplacement, à partir du moment où l'on a le bon nombre.

Dernière question et ce sera pour la prochaine fois et vous pouvez la noter

- A quand les amendes pour les personnes qui ne seront pas stationnées dans les emplacements prévus à cet effet ?

Je vous remercie.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On était dans un cadre d'expérimentation et les places handicapées seront adaptées en fonction des nécessités. Cela a bien été relevé et je vous remercie de le préciser car cela fait partie des besoins locaux.

Je répétais l'autre jour que c'était le côté « règle administrative une place toutes les cinquante places », et on adapte en fonction des places. Tout cela fait partie d'un sujet que nous allons aborder avec les services techniques et Monsieur Basman en parlera tout à l'heure et ce par rapport à la nécessité locale.

Tout cela va être revu dans les semaines à venir en fonction de ce que vous venez de dire.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Le but est de créer de l'apaisement, pas du conflit

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Pour le conseil du 30/05/23, on a démarré le conseil avec 21 présents et 6 procurations, à savoir 27 votes.

Après la partie budgétaire, une pause de quinze minutes a été décidée. Un conseiller ne revient pas après la pause et nous ne sommes plus que 20 présents. On arrive au vote de l'UGECAM et à quelques secondes du vote, un conseiller se lève précipitamment et s'enfuit, je ne peux pas imaginer que ce n'est pas manque de courage politique. Toujours est-il que nous voilà à un de moins, et donc le nombre de votes exprimé doit être de 25. Sans pouvoir déterminer s'ils étaient pour ou contre la vente. Donc, à corriger le nombre de votants qui est de 25.

Pour le conseil du 09/06/23, la version que vous avez reçue n'est pas la bonne car je n'apparais pas dans la liste des présents.

A la page 30, ma question concernant la REUT n'a pas été entendue, donc je la reformule « est-ce que l'autorisation administrative a été donnée par la Préfecture ? »

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

En tenant compte de toutes ces remarques, on peut passer au vote de ces trois procès-verbaux

Je vous remercie pour l'unanimité.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Juste une remarque générale suite à l'intervention de Monsieur Pacull. Nous avons des conseils municipaux qui sont assez longs car nous sommes une commune de 5 500 habitants et donc il y a du travail.

Est-ce que vous vous attachez bien à vérifier que tous les conseillers qui partent donnent procurations car nous avons l'impression que ce sont des départs imprévus.

On ne va pas venir vérifier s'il y a procurations car nous avons toute confiance, mais soyez vigilants.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Bien entendu et je vous remercie pour cette remarque. Ce sont des choses qui peuvent arriver en fonction de la vie familiale.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR**

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Bonsoir à tous. Avant de vous détailler le rapport d'activités, je voulais excuser Monsieur le Président qui a une réunion publique en tant que Maire de Céret concernant le schéma de circulation et qui donc ne pouvait être présent ce soir.

Je vais vous balayer rapidement les thématiques. N'hésitez pas m'interrompre si vous avez des questions.

On va passer rapidement sur « le territoire du Vallespir » qui depuis le début du mandat n'a pas évolué. Nous sommes toujours sur dix communes. Pour les compétences de la communauté de communes, elles sont stables puisque en 2021 on avait pris la compétence du contrat local de santé, et en 2022 nous n'avons pas de nouvelles compétences au titre de la communauté de communes.

Concernant « les instances décisionnelles », c'est la même chose. Nous avons 13 bureaux, ce qui fait l'équivalent de 2 bureaux par mois en moyenne, mis à part le mois d'août. Nous avons 8 conseils communautaires et 448 délibérations.

Au niveau « du personnel de la communauté de communes », nous avons une stabilité des effectifs avec 145 agents sur le même ratio que les années précédentes, avec 58% de femmes et 42% d'hommes.

Les évènements majeurs au niveau du personnel se situent sur la page 26. Nous avons acté le principe des 1 607 heures par rapport à la collecte des ordures ménagères. Nous avons eu également le projet de fusion qui était en construction de l'office intercommunal du tourisme qui était en mutualisation de la direction à l'échelle du territoire. Nous avons eu des nouvelles mutualisations dans l'année 2022 concernant deux thématiques :

- Le fonctionnement de l'école de musique avec une dissolution de l'association, donc une prise en mains par la communauté de communes du Haut-Vallespir à partir de septembre 2022
- La mise en œuvre dès le mois de décembre d'une convention de mutualisation pour toutes les thématiques « santé » qui, vous le savez, sont très importantes à l'échelle du Vallespir et du Haut-Vallespir car on a une mutualisation de l'animation à ce niveau-là.

Un petit focus « **actions sociales** », juste pour vous dire que nous avons créé l'association du personnel avec un échange très fructueux avec les collègues de la commune du Boulou qui depuis très longtemps a une association du personnel. C'est grâce à ces échanges que nous avons pu créer notre association qui fonctionne très bien à l'échelle de la communauté de communes.

Au niveau « **des finances** », nous avons les différents volets budgétaires qui sont établis et qui sont le reflet des différentes séances au niveau des recettes en matière d'investissement ou de fonctionnement.

Ce que je voulais vous dire de manière plus précise et qui me paraît essentiel pour avoir une visibilité des actions de la communauté de communes sur la commune du Boulou, c'est vous donner les grands plans de dépenses en matière d'investissement sur les dépenses 2022 :

- Les travaux de l'avenue Charles de Gaulle pour 470K€
- La mise en œuvre de la dotation et la modernisation de la collecte avec 280K€
- Les réfections au niveau de la bretelle d'échange à la sortie de l'autoroute au niveau du distriport qui était en très mauvais état pour 15K€
- L'achat du local rue Arago pour près de 80K€ qui aujourd'hui est ouvert, comme vous avez pu le constater, avec un appel à projet et une personne qui était déjà présente sur le marché forain et qui a pu créer son activité de vannerie, de massages, etc..., qui fonctionne très bien.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce sont des personnes qui ont eu un décès au sein de leur famille qui se trouve à Madagascar. C'est pour cette raison que la boutique est fermée.

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Au niveau de l'investissement, il y a eu toutes les aides « habitat » avec près de 21 000 € concernant l'OPAH et la rénovation façades. Tout cela représente un montant total de près de 880 000 € investis sur la commune du Boulou. Et si on inclue les fonds de concours où il y a eu une aide de 180 000 € pour l'école maternelle, on a en effet un montant total injecté sur la commune du Boulou d'environ 1 200 000 € sur les 5 000 000 € d'investissements, ce qui n'est pas négligeable.

Au niveau « **développement économique** », nous continuons la viabilisation des zones d'activités qui aussi bien sur la commune de Céret que celle du Boulou, c'est un point très important pour l'intercommunalité, car la fiscalité économique est perçue par la communauté de communes.

Il y a eu des travaux de rénovation au niveau du parc d'activités de Céret, un stand et un partenariat qui a été mis dans le cadre des déferlantes. Toute la stratégie agricole a été initiée en 2022.

Je dirais pour la commune du Boulou deux actions particulières de l'acquisition du local, etc..., c'est que la première rencontre interentreprise qui a été délocalisée en dehors de la commune de Céret, s'est faite pour la première fois dans la cave coopérative du Boulou, et cela a permis de valoriser tout le plan d'activités viticoles.

La deuxième thématique c'est le Ub logistique qui au niveau de l'étude s'est fait poursuivi au niveau du partenariat avec l'Etat. Et la première action concrète a lieu demain soir au niveau de la Mairie du Boulou avec la première concertation pilotée par la SNCF pour présenter les différents sites retenus au niveau du Ub logistique. Vous avez eu l'information avec le cahier de concertation qui est présent en Mairie du Boulou si vous souhaitez avoir tous les éléments de concertation.

Au niveau « **des déchets** », vous avez eu mon collaborateur Monsieur Jacques SANCHEZ qui est venu présenter le RPQS lors de votre dernier conseil municipal. Je ne vais pas reprendre toutes les thématiques. Simplement vous

dire qu'il y a une très bonne fréquentation de la déchetterie du Boulou, soit 48 000 visiteurs et qui est identique à celle de Céret. Le fait d'avoir repris les services en régie depuis le mois de janvier va nous permettre de travailler sur une sensibilisation encore plus importante au niveau des filières, de travailler également avec les professionnels car il y a depuis le mois de juillet de cette année, des accueils spécifiques avec des horaires dédiés aux professionnels afin qu'ils ne fassent pas la queue et ce afin de les inciter à mieux trier.

Suite aux incivilités qui se sont produites à proximité des containers, il a près de 41 tonnes qui ont été ramassées par les services de la communauté de communes aux alentours des containers.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET**

J'avais interrogé Monsieur SANCHEZ lors de la présentation du RPQS concernant les containers qui étaient initialement prévus pour les zones d'activités avec des implantations pour le « carton et les emballages » avec aussi le traitement des bio déchets.

Suite à la présentation de Monsieur SANCHEZ, il m'a semblé comprendre que l'installation de composteurs chez les particuliers pour traiter les bio déchets était pour vous une obligation de les revaloriser.

Je voulais savoir ce qu'il en était par rapport aux entreprises, et notamment les entreprises de métiers de bouche, de restauration. Nous sommes quelques-unes à se trouver sur la zone d'activités et il est bien évident que 95% sont des bio déchets. Je ne suis pas persuadé du bon fonctionnement du système si des composteurs se situaient à l'autre bout de la zone.

Monsieur SANCHEZ nous avait dit que c'était encore à l'étude et que vous réfléchissiez.

Est-ce que la réflexion a avancé, est en cours, a abouti ?

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

La réflexion est toujours en cours avec une réponse dédiée au niveau des professionnels car ce sont eux les plus gros producteurs de déchets que ce soit au niveau de votre établissement, des maisons de retraite, tous les collèges et lycées. L'idée est de travailler avec l'association Germen qui déploie toute leur activité au niveau du territoire et nous travaillons avec eux pour avoir une collecte directement auprès des professionnels afin d'avoir une réponse d'aller chercher le bio déchets avec un vélo cargo auprès des professionnels.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET**

C'est la première fois que j'entends parler de l'association Germen. Elle a pris contact avec les entreprises ?

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Elle est en train de monter son étude de marché et viendra rencontrer les professionnels.

C'est au 1<sup>er</sup> janvier 2024 qu'il y a obligation pour les professionnels et chaque professionnel doit s'organiser en fonction de cela.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET**

Oui, mais encore faut-il s'en donner les moyens.

Je veux bien que l'on s'organise, mais nous sommes déjà le 06 novembre. Si l'association Germen doit faire le tour de tout le territoire.... Je ne sais pas si mes confrères ont connaissance de cette association, pour ma part c'est la première fois que j'en entends parler.

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

On sera au premier trimestre 2024

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Une observation concernant les membres d'opposition. Nous n'avons pas été informés, outre l'annonce faite à l'ensemble de la population sur le site internet de la Mairie concernant la réunion de demain soir pour la discussion avec le SNCF. Je le regrette un peu car on aurait pu participer, car pour certains c'est un dossier qui avait été évoqué lors des dernières mandatures et auquel on avait déjà contribué. Peut-être y avait-il des échanges à avoir, peu importe on les aura demain en réunion publique. C'est un choix, mais il aurait été souhaitable que l'on soit directement destinataires en tant que membres de ce conseil municipal.

Pour les particuliers, je m'en étais émue lors du dernier conseil municipal concernant le problème du trajet pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite. Ce que l'on considère comme des incivilités et certaines n'en sont pas. Je me retrouve à devoir mettre les poubelles de certains de mes voisins qui ne peuvent pas lever les bras ou qui ne peuvent pas actionner le mécanisme car premièrement c'est lourd pour les déplacer de chez soi jusqu'aux containers. L'entraide familiale, tout le monde n'y a pas droit, car il y a beaucoup de solitude et on l'oublie un peu. On ne peut pas toujours compter sur l'entraide entre voisins.

On a donc des personnes qui accumulent des poubelles chez elles en attendant une âme charitable pour venir les sortir, que ce soit les assistantes de vie, les aides ménagères ou les voisins.

Je voulais savoir comme c'est une compétence mutualisée et qu'au niveau de la commune du Boulou rien n'est prévu, est-ce qu'une réflexion au niveau de la communauté de communes a été entamée ?

Si oui, quand aurons-nous une réponse à apporter aux personnes en difficultés ?

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Concernant les incivilités, on a vu une évolution très nette sur ce type de déchets entre la mise en place courant 2022 et aujourd'hui en 2023. C'est-à-dire qu'aujourd'hui sur l'équipe de repasse, la production de déchets est majoritairement du tout venants. Ce ne sont pas des sacs plastiques que les personnes n'arrivent pas à insérer dans les containers, mais ce sont majoritairement des matelas, des meubles, des ordinateurs, etc...

En fait les personnes ne font pas l'effort d'aller à la déchetterie.

Par rapport aux réponses concernant les personnes âgées, on l'analyse au cas par cas.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Pour les incivilités et dans toutes les agglomérations, on vous le dira, à partir du moment où l'on a une voiture incendiée ou un endroit qui est très sale, on va immédiatement essayer de le nettoyer car on sait qu'à partir du moment où c'est sale, les gens vont ajouter de la saleté au même endroit. Si on a des containers avec des endroits identifiés pour se débarrasser d'objets sans que ce soit identifiable, on va constater ce type d'incivilités d'objets de plus en plus importants.

Concernant les personnes âgées, il n'y a pas trois personnes âgées par commune que l'on peu traiter au cas par cas. On a une population vieillissante suffisamment importante pour que cette question ne soit pas traitée au cas par cas.

Est-ce que vous avez vraiment décidé d'organiser une réunion technique pour y réfléchir entre élus ?

Cela va vraiment devenir un problème. Ce n'est pas exceptionnel l'âge et les gens ne vont pas en rajeunissant.

C'est bien dommage, mais c'est un problème qui va se pérenniser, s'accroître avec les années qui arrivent.

Est-ce que l'on peut faire remonter qu'il est nécessaire de réfléchir autrement qu'au cas par cas s'il vous plaît ?

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Aujourd'hui, toutes les sollicitations que l'on a au niveau de la communauté de communes et aussi un échange via les communes qui nous font remonter, ce n'est pas quelque chose de très caractéristique. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de soucis, mais aujourd'hui par rapport à la remarque que vous faites remonter, c'est pour cela que l'on a une démarche au cas par cas car il n'y a pas aujourd'hui de problèmes conséquents qui devraient amener à une réflexion comme vous le précitez.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je note. Désormais que toutes les personnes qui demandent à leurs voisins d'aller jeter leurs poubelles pour qu'elles s'abstiennent, cela pourra faire remonter les statistiques. De la même façon toutes les personnes qui prennent sur le temps de leurs aides ménagères pour les aider à préparer les repas, faire les gestes de la vie quotidienne, s'abstiennent d'aller jeter les poubelles afin que l'on ait des cas représentatifs pour que vous puissiez vous pencher sur la question.

C'est cela en fait ?

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Je ne le formulerais pas de cette façon-là. Simplement de dire aujourd'hui le partenariat, et cela faisait partie des discussions avec les CCAS lors de la mise en place de ce dispositif que les aides ménagères peuvent répondre ponctuellement à la thématique. Je ne pense pas que cela pénalise énormément leur intervention au niveau des tâches journalières. Après le principe d'un service public est que l'on ne pourra pas répondre à toutes les thématiques.

C'est un débat que nous avons déjà évoqué l'année dernière. L'équipe de repasse essaye d'apporter des solutions, on est coordonné avec les services de la commune et de toutes les communes pour la propreté urbaine afin d'optimiser.

J'entends que vous nous faites remonter des thématiques très importantes par rapport aux personnes âgées. L'idée n'est pas de fermer la porte, mais de dire aujourd'hui à l'instant où je vous parle, il n'y a pas eu de remontées très importantes liées aux difficultés rencontrées par les personnes âgées sur la commune du Boulou.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'en prends note. Je voulais juste préciser que quelqu'un qui vient jeter des poubelles ponctuellement c'est assez rare. Des déchets on en produit tous les jours et toute l'année. Si une aide-ménagère va jeter des poubelles, ce ne sera pas très ponctuellement.

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Le contexte est national. Il faut que l'on aille tous collectivement sur la réduction des déchets et toute la réglementation nationale va dans ce sens.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'entends que la réglementation nationale va dans ce sens, mais il y a une réflexion locale qui doit tenir compte avant la mise en œuvre des solutions de l'ensemble des problématiques.

Je voulais m'en émouvoir, je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Au niveau « **des autorisations d'urbanisme** », on a une baisse à l'échelle du territoire puisque les gros lotissements ont été sortis de terre dans les années précédentes. On retrouve cette thématique là au niveau de la commune du Boulou puisqu'il y a eu 98 dossiers traités et au niveau des aides de l'habitat on a la spécificité d'avoir un territoire qui a un nombre de foyers subventionnés importants au titre du PIG car toute intercommunalité confondue, nous sommes le premier territoire au niveau de la communauté de communes au niveau des aides attribuées, que ce soit au niveau des aides à domicile et de la rénovation thermique.

Au niveau du « **développement durable** », on est dans la mise en œuvre de tous les outils qui permettent d'améliorer les passoires thermiques à l'échelle du territoire avec la mise en œuvre du cadastre solaire et de la thermographie. Il y a eu aussi bien des permanences au niveau de la commune du Boulou, mais également à l'échelle du territoire pour répondre à toutes les questions des usagers. Car aujourd'hui chaque usager du territoire, que ce soit au niveau entreprise ou habitat peut avoir la photo de son habitat, que ce soit au niveau de l'exposition du cadastre solaire pour savoir s'il a une bonne exposition pour pouvoir implanter des panneaux, mais également de la thermographie aérienne pour justement avoir toutes les questions sur la déperdition de chaleur. Ce service est gratuit, on est sur la fin du dispositif, il a bien fonctionné au niveau communautaire pour justement apporter auprès des habitants et des entreprises ce type de réponses afin de pouvoir les accompagner au niveau des aides qui existent au niveau du PIG.

Au niveau de la commune du Boulou, vous avez aussi la spécificité d'avoir été pour la deuxième fois labellisé comme commune éco mobilité grâce à la mise en place d'un transport en commun propre, la mise en place du carapate et la labellisation de l'accueil vélos pour tous les gîtes à l'échelle de la commune.

Au niveau « **petite enfance** », ce sont toutes les thématiques concernant les crèches. Vous en avez une au niveau de la commune du Boulou. En 2022, vous êtes la structure qui avait accueilli le plus d'enfants en temps plein, ce qui est un signe important et fort pour dire qu'il y a de plus en plus d'emplois sur la commune puisque par rapport à l'année 2022 au niveau de la crèche du Boulou, vous avez 45 enfants qui ont été accueillis contre 62 à la crèche de Céret. Il y a plus d'enfants car plus de temps entrecoupés au niveau de la structure.

Au niveau « **du périscolaire** », il a très bien fonctionné aussi avec une très bonne fréquentation au niveau du périscolaire que ce soit à l'échelle communautaire ou à l'échelle de la commune du Boulou. 419 enfants accueillis au niveau du périscolaire avec, il faut le noter, des familles en difficultés avec un coefficient très bas. Mais la mise en place de la tarification avec le quotient CAF n'a pas du tout été un frein dans le cadre de la fréquentation du périscolaire. Les enfants ont répondu présents à l'échelle de la commune du Boulou.

La mise en place aussi d'un portail commun entre la cantine et le paiement du périscolaire a permis de faciliter la vie des parents qui peuvent payer sept jours sur sept par carte bleue par ce portail famille.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Avez-vous une idée des recettes rentrées concernant la commune du Boulou ?

#### **Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)**

Vous l'avez dans le rapport d'activités à la page 120. Au niveau du Boulou, les recettes sont de 86 566 €. Cela comprend bien sûr les recettes familles, les recettes CAF et toutes les aides que l'on a eues de nos partenaires par rapport à cela.

Au niveau « **tourisme** », vous avez tous les chiffres de brochures, etc... Comme c'était en 2022 nous avions la spécificité de ne pas fusionner avec la commune du Boulou, c'était en cours avec l'EPIC du Boulou.

Au niveau « **des travaux** », vous avez le montant total des travaux investis de voiries pour 742 000 € avec 468 000 € au niveau de l'avenue Général de Gaulle qui fait partie de la majorité des travaux investis en matière de voiries avec tous les travaux au niveau des zones d'activités, des bâtiments, etc...

Au niveau « **de l'enfance/jeunesse** », j'ai expliqué plus haut au niveau des crèches et du périscolaire. Dans le cadre de l'année 2022 la spécificité d'avoir créé un programme de soutien aux familles à la parentalité. C'est le seul dispositif qui existe à l'échelle départementale. Nous sommes le seul territoire qui accompagne des familles avec des séances d'animation et professionnelle afin de répondre à toutes les difficultés en matière de parentalité. Sept familles ont été accompagnées l'année dernière dont une sur la commune du Boulou. Ce sont des accompagnements qui sont faits de manière collective.

Au niveau « **marchés publics** », vous avez page 136 la totalité des marchés qui ont été menés sur le territoire pour 4 200 000 € investis avec la commande publique avec la répartition en marchés de travaux, de fournitures et de services. Nous travaillons sur une mutualisation des outils avec la commune du Boulou pour avoir les mêmes plateformes afin d'optimiser les coûts en matière de fonctionnement.

Au niveau de la « **fourrière animale** », c'est également une compétence communautaire avec différents chiffres qui sont donnés avec des prises en charge et le ramassage des cadavres.

**La maison France Services** qui a été sur un taux de fréquentation à l'année cette fois-ci par rapport à l'année dernière. Donc une très bonne fréquentation avec un délai de l'ordre de trois semaines pour obtenir un rendez-vous car c'est un service qui est très demandé pour tout ce qui est lié à la retraite majoritairement et également aux cartes grises.

Le **contrat local de santé** qui a été lancé dès 2022 avec toutes les instances de gouvernance pour établir le diagnostic et la mise en place des partenariats et des gouvernances. Ce qu'il convient de signaler c'est que nous avons fait une concertation publique « le oYé » avec une participation citoyenne et nous avons eu 411 participants. Cela peut paraître peu mais cela a été la première démarche lancée via les réseaux sociaux et l'indépendant pour répondre aux questionnaires sur les thématiques de santé. Il y avait également un relais qui était fait auprès des CCAS pour permettre aux personnes qui n'ont pas accès à internet de répondre aux questions. Vous avez tout le détail du programme d'actions au niveau du contrat local de santé.

Le **système d'information géographique**, service mutualisé avec le Haut-Vallespir qui est un outil qui permet d'être à la fois dédié à la décision des élus mais aussi un service de gestion. Tout la collecte des ordures ménagères est gérée via ce SIG. Vous avez aussi la possibilité en vous connectant sur le site internet d'avoir l'implantation des colonnes en temps réel ou les changements qui peuvent être établis. Toutes les données en matière de cadastre solaire et de thermographie sont également à disposition via le SIG.

Le **service communication** a en régie tous les supports, les magazines, les vidéos, la réalisation des réseaux sociaux. Vous avez toutes les thématiques de ce service qui ont été réalisées que ce soit au niveau du tourisme, de la collecte et de toutes les compétences de la communauté de communes.



### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci Madame FONTAINE pour cette présentation exhaustive et assez complète sur l'ensemble des démarches de la communauté de commune qui montre que nous avons besoin de mutualiser certains moyens pour arriver à être optimal sur l'organisation territoriale.

Le conseil municipal PREND ACTE de la présentation du rapport tel qu'exposé dans la note de synthèse explicative et annexé à la présente.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Une remarque matérielle. Serait-il possible de revenir à une disposition plus conventionnelle de la salle ? C'est extrêmement désagréable, on ne voit pas le public, et il est très difficile de suivre les présentations projetées.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que l'on reviendra à quelque chose et ce en fonction du matériel.

### **PRESENTATION SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**

#### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

J'ai été missionné par la commune du Boulou pour réaliser les trois schémas directeurs « eau potable, assainissement, pluvial »

Globalement, un schéma directeur se déroule en trois phases. Pour chaque thématique, vous avez une première phase qui est un état des lieux avec l'ensemble de chiffres que l'on a pu collecter avec une analyse.

Une deuxième phase qui fait le diagnostic des ouvrages.

Une troisième phase qui est la programmation de travaux.

Sur l'assainissement, vous avez la station d'épuration qui, aujourd'hui, fonctionne très bien. Elle est suffisamment dimensionnée pour accueillir la pollution actuelle et future du Boulou en pollution brute. En revanche, elle commence à être saturée sur l'aspect hydraulique. C'est la quantité d'eau qui rentre dans le réseau d'assainissement et qui arrive à la station. En ce moment, il y a trop d'eau qui arrive à la station d'épuration. On considère qu'elle commence à être saturée.

Pourquoi on a ce différentiel entre la pollution et la quantité d'eau ? C'est parce que l'on a des défauts d'étanchéité sur le réseau d'assainissement, ce qui est une chose très courante. Mais dans le cas présent, on en a quand même beaucoup.

L'objet du diagnostic a été d'essayer d'identifier où étaient ces intrusions d'eau claire parasite.

Une grosse partie de la thématique du diagnostic a été de chercher d'où venaient ces eaux claires parasite pour essayer de les éliminer. L'objectif du programme de travaux qui en découle est justement d'éradiquer toutes ces eaux claires parasite.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Les eaux claires parasite viennent d'où ? Il s'agit des eaux pluviales ? Est-ce que c'est de l'eau propre qu'on lave ?

#### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Cela vient de deux endroits. Vous avez les eaux claires parasite météoriques qui sont les eaux de pluie. Cela engendre des surcharges hydrauliques au niveau de la station d'épuration. Ensuite, vous avez les eaux claires parasite permanentes qui sont l'intrusion de la nappe phréatique ou des sources.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

La Mairie est informée et c'est un dossier qui traîne un petit peu.

On a un problème lié aux eaux pluviales, l'eau propre de la pluie tombe dans le circuit d'assainissement et se retrouve à être traitée. Donc, on a un coût supplémentaire car on doit nettoyer de l'eau propre.

Au Boulou, nous avons des sources et cette infiltration d'eau de sources vient s'ajouter aux eaux pluviales. Le problème des eaux pluviales est ancien, qui aurait dû être traité depuis un certain nombre d'années, et qui devait être une priorité majeure.

En ce moment, on a une difficulté au niveau des Chartreuses. On avait beaucoup d'eau pluviale qui venait se déverser, et en ce moment on a de l'eau de source, suite à des travaux de Véolia, justement concernant la séparation entre les eaux pluviales et les eaux usées.

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

A la déconnexion, car ils n'ont jamais été ensemble

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Alors qu'il y avait des travaux pour arranger le système, on se retrouve avec des eaux de source qui jaillissent et qui viennent inonder un certain nombre de parcelles et la voie publique.

Les riverains sont venus s'en émouvoir auprès de la municipalité et pour l'instant ça stagne.

Est-ce que votre rapport technique, vos enquêtes portent afin de trouver des solutions concrètes là où l'on a après des glissements de terrains. D'autres problèmes légers pour l'instant sur quelques parcelles, mais on a toute cette terre qui vient se déverser sur la route et cela pose d'autres difficultés, car c'est dangereux même pour les véhicules sachant que là-bas, il y a un certain nombre de tournants.

J'aimerais que cette problématique soit renotée au niveau de la municipalité afin que les services techniques puissent aller sur place pour vérifier.

Et de votre côté, ce problème de connexion eaux pluviales, assainissement qui a été « réparé », mais finalement pas si bien que ça, car maintenant on se retrouve avec ce problème d'eau de source qui vient parasiter un peu plus et pas de canalisations pour qu'elle aille se déverser dans le Tech ou dans les canalisations existantes.

Je voulais mettre un focus sur ce point.

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Si je comprends bien, l'eau de source était en train de rentrer dans les canalisations d'assainissement. La réparation a été faite. L'objet était d'éliminer l'intrusion des eaux claires parasite et les eaux de pluie, ce qui a été fait. Maintenant la source ne pouvant plus entrer dans l'assainissement s'écoule sur les terrains.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Sur les terrains alors qu'il y a des évacuations prévues pour que les eaux de source s'évacuent en direction du Tech. Il y avait des systèmes prévus, tout cela a fait l'objet de travaux et cela n'a pas été réaccordé. Maintenant on a des problèmes d'inondation, de déversement d'eau.

D'un côté on est en pleine sécheresse pour arroser en ville, et d'un autre côté on n'arrive pas à recanaliser naturellement dans les nappes.

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Ce niveau de détail là n'est pas dans le cadre du schéma. Dans le cadre du schéma, il n'existait pas de plan spécifique du réseau d'eaux pluviales.

Le troisième schéma que j'aurais présenté rapidement est le schéma d'eaux pluviales où l'on a refait l'équivalent de l'eau potable et de l'assainissement en référençant tous les fossés que l'on a pu déterminer. Si ce sont des anciens chenaux qui avaient été abandonnés par défaut d'usage, on est sûrement passé à côté. Si c'est à partir de parcelles privées, on ne pouvait aller que sur le terrain public.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Donc c'est la DDTM qu'il faut contacter ? Comment cela se passe ?

Ou c'est la Mairie qui va s'en occuper ?

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

La problématique est de savoir si c'est du terrain privé ou public.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Suite à des travaux communs entre Véolia et la commune, on se retrouve avec de l'eau qui circule en limite avec des terrains privés, mais majoritairement en lisière de route et sur la route, puisque ça inonde.

### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

L'idée est d'identifier exactement où cela se fait. Avec la cartographie qui a été identifiée, savoir s'il y a un fossé à proximité. Et après pour les travaux à faire, si l'on peut raccorder rapidement avec un petit de terrassement pour aller vers le fossé public.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est une vraie question. On peut acter ce soir que les services techniques vont s'en occuper et vérifier pour qu'il n'y ait pas d'incidents. Que l'on n'ait pas une patinoire lorsque l'eau va geler ou d'autres difficultés. Est-ce que vous pouvez noter d'aller y faire un tour ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

A cette heure-ci, il n'y avait pas d'eau qui coulait

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

A chaque fois que les riverains sont venus vous en parler, notamment les associations, pas que des riverains séparément, apparemment on leur a promis qu'il y aurait une investigation et quelqu'un de dépêché sur place rapidement.

Ils m'ont fait part de cette difficulté et m'ont demandé de vous en parler ce soir en conseil municipal, je transmets.

### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Je reviens sur le schéma directeur d'assainissement.

Sur la partie « état des lieux », on a identifié un certain nombre de regards qui présente des défauts, des pénétrations de racines, des abrasions, des corrosions, etc... Tout cela a été l'objet de la phase 1 du schéma directeur d'assainissement.

Sur la partie « conclusions », en dernière phase dans le cadre du schéma directeur différentes propositions qui sont faites à la fois sur la partie « réseau » et à la fois sur la partie « station ».

Au niveau « réseaux », le rapport a peut-être été diffusé. Mais vous avez des tas d'opérations faites sur des zones très ponctuelles. On est passé avec de la caméra pour vérifier l'état des réseaux. Différentes fiches actions ont été réalisées et qui localisent l'ensemble des travaux prioritaires pour éliminer l'ensemble des eaux claires parasite.

Vous avez également un ensemble de fiches actions avec un ensemble de rues qui ont été identifiées, à savoir

- La rue Neuve, la rue des cystes, etc...

Dans le cadre de ce programme de travaux, vous avez chaque fois, et vous aurez la même chose pour les deux autres schémas, des fiches actions numérotées et surtout le niveau de priorité 1-2-3.

Ce niveau de priorité est très important pour la commune, notamment pour la demande de subvention. Il faut savoir que les principaux financeurs sont le conseil départemental et l'agence de l'eau. Ils financeront d'abord les priorités 1 avant les priorités 3.

Une étude a été faite pour savoir de façon factuelle quels réseaux étaient les plus endommagés, vétustes, sensibles cela veut dire que c'est l'eau claire qui entre à l'intérieur. Ils ont été identifiés avec des propositions de travaux et avec les coûts.

Cela représente un coût de près de 3 000 000 € de travaux en priorité 1.

Un schéma directeur c'est sur une vision de dix ans, ce n'est pas fait en une année.

On a défini des priorités 2 avec presque 1 300 000 € de travaux.

En priorité 3, des petits travaux pour 300 000 €. Cela n'arrive rarement au niveau des priorités 3 sur les dix ans, mais c'est pour garder en mémoire que ces travaux-là basculeront peut-être en priorité 2, voir en priorité 1.

Un ensemble de travaux a été prévu pour l'étanchéification des regards, ce sont des petits travaux qui peuvent être réalisés en interne, soit par le délégataire, soit en régie.

Concernant la station d'épuration, il n'y a pas de travaux majeurs à faire si ce n'est que des petits diagnostics du génie civil et la problématique de saturation en eau claire viendra par la réparation du réseau essentiellement.

Une petite précision sur la déconnexion des eaux claires parasite météoriques avec des travaux qui sont de compétence communale, notamment quand il y a des boîtes de branchement, des casses de réseaux ou un mauvais raccordement du pluvial, tout cela est à la charge de la commune. Cela a été évalué à presque 14 000 € en priorité 1.

Il y a également presque 34 gouttières qui ont été identifiées et là nous sommes dans le domaine privé, donc c'est à la charge du particulier de se déconnecter. Le Maire peut mettre en demeure le particulier de se déconnecter du réseau et de refaire le bon raccordement.

Cela fait une enveloppe de presque 5 000 000 € rien que pour l'assainissement  
Avez-vous des questions sur l'assainissement ?

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Quand est-ce que ces schémas ont été rendus ?

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Ils ont été rendus fin 2022.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Cela fait bien plus de cinq jours que vous les avez communiqués à la Mairie.  
On les a reçus il y a cinq jours, d'où la question.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On en avait parlé et on les avait réclamés.

On sait pertinemment que sans les schémas, tous les programmes de travaux en matière de réseaux est impossible. Et on était nous-mêmes chargé d'établir le précédent. Je suppose que vous avez pris note du schéma précédent.

Est-ce que tous les travaux en priorité 1 ont été réalisés ?

Est-ce qu'il restait des travaux ?

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

De mémoire, je ne pourrais pas vous le dire. La version finale a été faite en décembre 2022.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Comme disait ma collègue, on a reçu les documents il y a cinq jours.

Sur la question précédente, j'avais la réponse car on n'avait plus de priorité 1. Ça veut dire qu'à l'échelle de dix ans, les travaux avaient été faits.

Sur les fiches actions, je les trouve très bien, très lisible, le chiffrage me semble pointu, légèrement surestimé c'est logique.

J'ai vu que vous mettiez un critère d'urgence. Si vous deviez trouver trois opérations des plus urgentes à faire en matière d'assainissement, lesquelles seraient-elles ?

On s'émouvait un peu du fait que cela a été fait en décembre et que l'on soit en novembre de l'année suivante, cela veut dire qu'en matières d'eau et d'assainissement, on n'a pas fait grand-chose en un an. C'était une inquiétude de notre part. On perd beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps, et quand je dis « on » c'est la commune.

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Je vais vous parler sur l'état factuel, après le timing je ne le gère pas. Il faut juste penser à une chose, c'est qu'en terme de timing, sous votre couvert, le principe des schémas directeurs est de pouvoir demander des subventions. Normalement, il y a cette programmation pluriannuelle qui se fait, et après cela passe à travers le conseil départemental et l'agence de l'eau qui est un peu longue.

Il y a presque un an de perdu entre le moment où l'on demande et celui où l'on commence.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Le problème c'est que nous avons perdu un an entre le rendu et la présentation.

**Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Je vous montre juste la rue Neuve qui a fait l'objet de pas mal d'investigations, certains quartiers, et toute la cartographie.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est un peu dans ce sens-là que nous avons collectivement validé le schéma directeur du pluvial. Car dans ce secteur bas de la rue Neuve, on a cet affaissement et ce risque potentiel sur la falaise que l'on avait prévue et que nous avons besoin de retravailler avec une dissociation pluviale et assainissement.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Quelle est la durée de vie d'un schéma directeur ?

### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Officiellement dix ans. Le schéma directeur n'impose pas de devoir faire des travaux, c'est vous qui décidez. Je préconise d'effectuer ces travaux-là. Le maître d'ouvrage reste décideur des travaux qu'il réalise. Le schéma directeur permet d'ouvrir aux subventions.

Il faut savoir que pour les travaux qui sont en priorité 2 sur l'eau potable, dans une même rue vous avez des travaux en priorité 1, l'agence de l'eau va dire il y a une concomitance et une ouverture de voirie et pour réduire les coûts des travaux, ils peuvent accepter à condition de leur prouver que cela a été accepté par le schéma directeur.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Monsieur le Maire, on a acté une décision lors du dernier conseil municipal sur le marché à bons de commandes à hauteur de 4 000 000 € sur l'ensemble des réseaux. Nous en avons déduit que vous aviez travaillé sur le schéma directeur. On en prend connaissance il y a cinq jours.

Est-ce qu'aujourd'hui vous pouvez nous dire si vous avez identifié et clairement défini l'ensemble des rues qui vont être réalisées avant la fin de votre mandat, hormis la rue Neuve ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour la rue Neuve, c'était la première qu'il fallait inspecter en termes de réparation. Et on s'est aperçu que cela allait au-delà des coûts engendrés au départ. C'est pour cela que nous nous sommes limités entre la rue Gambetta et la rue de la République, dans un premier temps, là où cela pose un vrai problème de débordement lorsqu'il y a de fortes pluies, d'infiltration et d'affaissement de terrains au niveau de la chaussée.

Tout cela a été repris dans cet espace prioritaire. Et nous verrons par la suite, grâce aux subventions, si l'on reprend en fonction de l'appel d'offre que l'on va traiter.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais poser la question différemment car ce n'est pas tout à fait la réponse que j'attendais. Cela fait environ un an que le schéma a été rendu.

Avez-vous avancé sur l'étude de la rue Neuve, sur les travaux à venir ?

Je suppose que si l'on lance maintenant sur l'étude d'une rue qui est problématique, cela va nous ramener encore dans un an.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pensons que si l'on refait des travaux de terrain, il faut refaire des travaux de surface. Il faut que l'on retravaille sur l'état de stabilité de la falaise, de la chaussée. Cela demande un peu de préparation préalable.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Avez-vous commencé à préparer ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Oui, c'est en cours et le bureau Gaxieu travaille sur ce projet.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ça a l'air de couler de source mais les schémas nous les avons eus il y a cinq jours.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On a repris quand même la priorité 1 de la rue Neuve.

### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Juste pour compléter les propos de Monsieur le Maire. Concernant la rue Neuve, j'étais en contact avec le bureau Gaxieu avant même que je rende le schéma. C'était déjà prioritaire là-dessus.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le schéma directeur d'assainissement collectif

### **PRESENTATION SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE**

#### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Au niveau du réseau d'eau potable du Boulou, vous avez une ressource qui est le « puits lo scret » qui emmène l'eau dans une usine de traitement et qui alimente le réservoir du village. A partir de là, ça part en gravitaire sur Le Boulou et ça alimente le réservoir R0 qui se situe au pied des Chartreuses. Et ensuite, ça alimente une succession de bâches R2, R3 et R1 qui sont tous dans le secteur des Chartreuses.

J'attire juste votre attention sur le diagnostic visuel des ouvrages de stockage qui a été fait et où l'on observe une dégradation progressive desdits ouvrages de stockage avec des problèmes de béton éclaté, etc...

C'est surtout le cas dans les ouvrages R0 où l'on commence à avoir des problèmes de génie civil relativement marqués, avec un arbre qui pousse dessus et qui endommage le dôme.

Il y a pas mal de problématiques en matière d'ouvrages de stockage notamment sur le secteur des Chartreuses.

On est sur des ouvrages vieillissants avec des fissures qui se colmatent ;

Je tiens à attirer votre attention sur la carte des réseaux d'eau potable. Tous les tronçons que vous voyez en rouge, on voit les conduites qui sont en amiante ciment et il y en a encore pas mal.

Pour la petite anecdote, j'avais interdiction de toucher à une seule vanne de ce secteur-là car dès que l'on touche, ça casse.

La réalisation de ce diagnostic était un peu particulière car il y avait des secteurs que je ne pouvais pas toucher.

Presque la moitié du réseau est sur du 1930/1940, donc le réseau commence à être vieillissant.

Comme pour l'assainissement, nous avons fait des campagnes de mesures pour trouver des fuites. On est allé chercher les secteurs qui étaient considérés comme « fuyards ». Il a été identifié un certain nombre de secteurs « fuyards », notamment le secteur « chardonneret » où l'on voit que ça distribue en moyenne 155 m<sup>3</sup> par jour et vous aviez 3 mètres cubeurs de fuites, donc un rendement ponctuel de 54%.

Il faut savoir qu'au niveau réglementaire on impose un rendement supérieur à 85% et/ou un rendement supérieur de 70%. Vous ne devez pas descendre en-dessous de 69/70% de rendement global, car là je suis sur des rendements de secteurs.

Aujourd'hui vous êtes supérieur à 70%, mais inférieur à 85%, ce qui est classique dans ce genre de commune.

Les fiches actions ont été faites. J'ai établi une gestion patrimoniale, j'ai affecté à chaque tronçon du réseau d'eau potable et d'assainissement une note en fonction de certaines valeurs, notamment les conduites à enjeux car si elles cassent, cela va impacter énormément de monde, donc j'affecte une note de 4, alors qu'une petite impasse j'affecte une note de 1. On avait différents paramètres comme les enjeux ou la vétusté qui ne veut pas forcément dire ancien, mais qui casse régulièrement.

Le secteur « fuyards », ce sont des fuites diffuses, beaucoup de petites fuites. Pas une grosse fuite que l'on vient réparer pour résoudre le problème.

Quand on fait la somme de tout cela, on donne une note qui permet d'aider à la programmation. Vous avez une cartographie avec des tronçons qui sont en rouge donc une note élevée, orange pour une note intermédiaire et bleu qui doit être moins prioritaire. Cela est un outil d'aide à la décision.

Derrière, on réalise ce que l'on appelle les travaux prioritaires.

Je recroise toutes les données plus d'autres supplémentaires et cela donne le fameux programme de travaux que je propose à l'issue du schéma directeur d'eau potable, avec trois niveaux de priorités

- En rouge les priorités 1, en orange les priorités 2 et en vert les priorités 3

Vous avez la liste de toutes les fiches actions que vous retrouvez en annexe, le coût estimatif qui est classé en priorités 1, 2 ou 3 avec un petit tableau Excel qui permet d'évaluer la plu value sur le coût d'assainissement, à savoir si on réalisait toutes les priorités 1 et que l'on soit subventionné à hauteur de 50% par l'agence de l'eau et 30% par le conseil départemental, sur les 1 700 000 € prévus, on aurait besoin d'investir réellement que 350 000 €. Je suis parti sur un fonds propre égal à zéro, c'est-à-dire que l'on avait recours à l'emprunt uniquement.

Le recours à l'emprunt sur une durée de 30 ans à 4%, en fonction du nombre de la consommation et d'abonnés, cela fait une plu value globale pour chaque ménage de 120m<sup>3</sup> de 6.30 € sur une facture annuelle. C'est un outil qui a été laissé pour une aide à la décision afin de pouvoir évaluer et majorer le prix de l'eau.

Actuellement vous avez 60 kilomètres de réseau d'eau potable. Il faut savoir que la durée de vie d'un réseau est en moyenne de 60 ans pour un réseau fonte, pour un réseau PVC c'est un peu moins. Idéalement, il faudrait pouvoir renouveler ou mettre en provision au moins 1/60<sup>ème</sup> de la valeur de votre réseau pour pouvoir le renouveler. 60 kilomètres, cela représente 1 kilomètre par an, il faudrait que vous ayés en autofinancement, sans avoir besoin de demandes de subventions presque 400 000 € qui rentre rien que pour l'eau potable et je ne vous parle pas des renouvellements de re branchements. En assainissement, il y a 50 kilomètres et le prix est presque le double pour refaire une canalisation en assainissement puisque vous avez des sur profondeurs, du dépôt d'amiante, etc... Voilà comment cela se fait, et vous avez les fiches actions avec le détail.

Le prix de l'eau dans les Pyrénées-Orientales n'est pas assez cher pour pouvoir renouveler tout cela.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Si on additionne les besoins en financement pour l'eau potable, l'eau usée et le pluvial, on monte à combien ?

#### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

On va juste prendre les priorité 1; on est à 2 000 000 € sur l'eau potable et 5 000 000 € sur l'assainissement. Pour le pluvial, c'est au cas par cas. C'est au moins 5 000 000 € sur les dix années à venir.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Sur la sécurisation des réseaux qui a été étudiée, je dirais que c'est quand même très optimiste.

Quel est le débit exprimé et la perte de charge ?

Car j'ai vu notamment sur St Jean Pla de Corts qu'on alimentait par du 60. Je ne sais pas de combien est le gain espéré au niveau débit et qu'il faut mettre un sur presseur pour « rattraper le coup »

#### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Je ne l'ai pas présenté dans le cadre du schéma. Vous avez qu'une seule ressource sur Le Boulou qui vous rend vulnérable et en cas de pollution du puits vous n'avez plus d'eau. Actuellement, vous n'êtes pas interconnectés avec une autre commune. Il avait été fait plusieurs propositions de raccordement sur la communauté de communes Albères côte vermeille Illibéris, St Jean et Maureillas, pour une aide ponctuelle.

Il y a des aspects techniques d'une part car la plupart du temps on est sur des bouts de diamètre, d'où la nécessité de renforcer toute cette intercommunalité.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Est-ce que dans le schéma vous avez étudié la possibilité de créer une autre source ?

C'est-à-dire d'aller chercher une autre ressource propre sur la commune en dehors du « puits lo secret »

#### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Je ne l'ai pas étudié car c'est une mission spécifique avec hydrogéologues. Dans le cadre de la sécurisation, cela peut être une solution envisageable. Cela n'a pas été fait dans le cadre du schéma. On est plutôt axé sur des ouvrages et des réseaux.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le schéma directeur d'eau potable

## **PRESENTATION SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Concernant ce schéma, on est presque parti d'une feuille blanche au niveau inventaire. C'est en train de se démocratiser, car c'était moins habituel de faire des schémas pluviaux.

A l'issue du repérage qui a pris un peu de temps sur Le Boulou, on a pu sortir une cartographie de tout le réseau pluvial visible. Un inventaire de tous ces ouvrages a été réalisé avec la délimitation de tout ce qui est bassin versant avec un découpage de l'intégralité du territoire pour essayer de comprendre comment fonctionne ce réseau pluvial et ce que chaque conduite est censée venir collecter. C'est un gros travail de phase 1 qui a été fait dans l'état des lieux.

Concernant la phase 2 on a réalisé une modélisation hydraulique qui a pour principe de créer ce qu'il y a dans tout le terrain et de construire un logiciel dans lequel on va faire pleuvoir. Et on va voir comment va se comporter le réseau en fonction de telle ou telle pluie qui vient tous les dix ans, tous les trente ans, etc...

Cela va permettre de regarder quels sont les points faibles du réseau.

Vous aurez dans ce rapport un inventaire de tous les réseaux qui sont potentiellement sous dimensionnés pour un évènement décennal. C'est globalement l'ordre de grandeur que l'on prend pour dimensionner un réseau.

Concernant la phase 3, il faut savoir que pendant des années en termes de pluvial, on s'était un peu comme l'assainissement. Le principe de l'assainissement c'était de prendre la pollution qui arrive et on l'évacue rapidement vers la station d'épuration, principe général de 30/40 ans.

On a pris ce même principe pour le pluvial, dès que l'eau tombe on l'évacue vite vers les cours d'eau.

Aujourd'hui la politique générale, nationale et qui est relayée par l'agence de l'eau c'est « arrêter le tout tuyau »

Vous avez pu remarquer que dans le cadre de mes fiches actions, j'en ai assez peu sur « agrandir le tuyau », je vais à l'encontre de cette demande.

Aujourd'hui on est sur de la gestion intégrée, il faut faire en sorte que l'eau qui tombe, on la garde chez nous et on la redonne à débit très faible. Cela passe par une politique un peu compliquée à mettre en œuvre dans du milieu urbain. Sur des nouveaux lotissements, on va mettre des puits d'infiltration par parcelles ou ce genre d'ouvrages qui permettent à l'eau de rester dans le sol et d'arrêter de ruisseler rapidement.

Tout le programme de travaux est dans cet optique-là.

Vous avez dans le rapport des généralités et des rappels à la réglementation.

Vous avez un ensemble de fiches actions que vous trouverez en annexe avec un numéro de fiche, un niveau de priorité 1, 2, 3. Par exemple, la fiche n°1 concerne des infiltrations et une solution sur la rue du Square par la mise en place de trois puits d'infiltration. L'idée c'est que tout le pluvial qui est du secteur, au lieu de l'évacuer, on essaie de le concentrer vers ce secteur des puits avec des tests de perméabilité préalable, etc... pour essayer d'infiltrer toutes ces eaux-là.

Quand il y a des enjeux majeurs et que l'on ne peut rien faire à côté et que l'on voit un vrai sous dimensionnement, j'ai proposé un renforcement du réseau. Sur l'avenue Jean Moulin, j'ai proposé un renforcement du réseau sur presque 300 mètres car il était sous dimensionné.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour le pluvial, il y a un gros travail, sauf que le budget n'est pas le même.

### **Intervention de Monsieur David OUALLET (auxiliaire de séance)**

Pour information, autant les réseaux d'eau potable s'ils sont fuyards et vétustes, on peut avoir une subvention. Les réseaux d'assainissement sont considérés comme sensibles et sur le fait que l'on prouve qu'il y a une intrusion d'eau claire, peuvent être financés. Malheureusement le pluvial c'est du 100% pour vous.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci beaucoup Monsieur OUALLET pour ces présentations.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le schéma directeur de gestion des eaux pluviales



### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous allons reprendre le cours de l'ordre du jour

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2022 SYNDICAT MIXTE SCHEMA DE COHERENCE LITTORAL SUD (SCOT)**

Ce rapport devait nous être présenté par le représentant de ce syndicat qui n'a pas pu se libérer.

Avez-vous des questions sur ce rapport d'activité ?

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il est particulièrement léger.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il date de 2022, 2023 sera plus dense par rapport aux nouvelles lois qui sont s'appliquer.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale sud (SCOT) 2022

### **COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (GRDF) 2022**

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous n'avons de d'intervenant pour la présentation de ce compte rendu. Ce n'est pas une activité majeure sur la commune.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du compte rendu annuel au concédant Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) 2022

### **CREATION DES COMITES DE QUARTIERS**

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Dans le cadre de la vie démocratique de proximité, nous allons vous parler des comités de quartiers.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Cette création de comités de quartiers s'appelait le « conseil des sages » qui en 2011 se réunissait une fois par mois dans cette salle et qui représentait toute la population.

Nous avons scindé par quartiers afin d'avoir de meilleurs retours.

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002, dite loi Vaillant, a pour objet premier l'approfondissement de la démocratie locale, par le développement de la démocratie participative, qui permet aux habitants d'être mieux associés à la vie locale.

Aussi et bien que la démarche ne soit pas obligatoire au titre de la strate communale, la municipalité a pour ambition d'impliquer davantage les Boulounencqs dans la vie de leur quartier, en incitant à la co-responsabilisation et à la participation des citoyens.

La création de comités de quartier représente dès lors un véritable enjeu de démocratie locale, où l'habitant est pleinement acteur de son environnement et est associé au quotidien de la cité.

Il est donc proposé la création de 9 comités de quartiers sur l'ensemble du périmètre communal.

Les secteurs ont été identifiés de façon à préserver une homogénéité territoriale.

Le règlement organisationnel sera déterminé comme suit :

#### **La mise en place des comités de quartier doit**

- Favoriser la participation des habitants non impliqués dans des groupes organisés.
- Différencier le pouvoir consultatif exercé par les comités de quartiers du pouvoir délibératif et exécutif des instances municipales.
- Favoriser le débat démocratique par l'expression d'avis sur les projets de la collectivité et nourrir le plus en amont possible les décisions publiques.

### Le rôle et les compétences des comités de quartiers :

Sur saisine de la commune du Boulou, un comité de quartier produit un avis consultatif :

- Sur des projets qui impactent spécifiquement la vie du quartier, devant faire l'objet d'une délibération et qui seront fléchés par la municipalité,
- Sur des projets d'aménagement, d'équipement ou d'amélioration de la qualité de vie dans le quartier, y compris des projets de compétences communautaires.

Le comité est également un lieu de proposition, et il y aura, à ce titre, la faculté de saisir la municipalité sur des sujets concernant la vie du quartier.

Il exercera un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir du quartier.

Ces 9 comités de quartiers sont les suivants :

- Centre-ville : Christian Erre
- La Rourède : Robert Dugnac
- Le Mas Blanc : Catherine Peytavi
- Le Maroc : Aline Mossé
- San Marti : Jean-Claude Faucon
- Lo Naret : Stéphanie Puigbert
- Les Chartreuses : Carlos Grezes
- Le Clos du bois : Nadège Hoffmann
- La Rasclose : Caroline Rocas

### Mise en place et fonctionnement

Les comités de quartier seront composés de 10 habitants âgés d'au moins dix-huit ans, tirés au sort sur une liste de volontaires résidant ou travaillant dans le quartier et respectant dans la mesure du possible le principe de parité. Sur appel à candidature, les personnes intéressées devront faire acte de candidature auprès de Monsieur Le Maire pour participer au tirage au sort. La personne candidate devra résider ou travailler quotidiennement dans le quartier concerné. La période de dépôt des candidatures s'étalera durant les mois de décembre et janvier prochain.

Pour ce faire, une lettre de motivation signée devra être envoyée et adressée à : [contact@mairie-leboulou.fr](mailto:contact@mairie-leboulou.fr)

A ce titre, une confirmation d'enregistrement de la candidature sera envoyée à l'expéditeur.

Les comités de quartier sont mis en place pour toute la durée de la mandature.

Les comités de quartier seront placés sous la présidence de Monsieur Le Maire, ou en son absence, du conseiller municipal en charge des comités de quartier, à savoir, M Jean-Claude Faucon.

Ces comités auront un rôle consultatif et d'initiative, sans pouvoir de décision. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation d'ici la fin du mandat.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas vraiment une question, mais une remarque. Vous finissez la quatrième année de mandat, les élections sont en 2026.

Vous créez ces comités de quartiers dont la possibilité existe depuis 2002, je le rappelle. Je trouve fort étonnant de créer ces commissions-là sachant que 2025 dernière année de mandat, 2026 élections, je m'interroge.

Vous dites que c'est dans un souci de démocratie participative, ce qui est très bien et c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes tous autour de la table.

Sauf que, Monsieur le Maire vous vous êtes octroyé des pouvoirs, notamment de signer des emprunts, de préempter, on en a parlé longuement la dernière fois.

Ce qui veut dire que le conseil municipal lui-même n'a qu'un pouvoir consultatif aujourd'hui, en tout cas sur les décisions importantes.

Je me demande bien quel pouvoir consultatif va avoir ce genre de comité de quartiers, vu le pouvoir des conseillers municipaux dont nous faisons partie. C'est une remarque linéaire.

Après je vous alerte, chaque fois que vous réunirez ces commissions, nous sommes conseillers municipaux, je suppose que nous y sommes de plein droit, j'ose espérer.

Nous y serons pour débattre avec les habitants des différents quartiers les besoins réels qu'ils ont, mais il va falloir accélérer.

Le temps que vous définissiez les besoins et le temps que vous estimiez le montant des travaux pour toutes négociations en la matière, on arrive en 2026.

Donc il ne faut pas que cela soit un outil de construction de programme. Donc, je vous alerte.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez tout à fait raison de vous en inquiéter. Si nous faisons cette démarche, c'est pour une co-construction de l'action communale dans les quartiers et surtout une participation de cadrage du cadre de vie.

Pour le reste, ce sera dans la discussion et dans le choix des commissions quartier par quartier comme cela a été évoqué. C'est le côté législatif qui ressort et nous sommes tout à fait dans le cadre légal.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Oui on va avancer, mais c'est un élément important Monsieur le Maire. Vous parlez de démocratie participative, et c'est quand même la seule chose qui nous pousse à être là le soir pendant des heures, cinq heures parfois, c'est bien parce que nous sommes pour la démocratie participative.

Vous créez un échelon supplémentaire en désignant un conseiller municipal qui aura ça à sa charge. Je les félicite pour les candidatures car ce n'est pas un exercice facile.

J'aimerais au moins que l'ensemble du conseil municipal puisse bénéficier des comptes-rendus de ce qui est dit en comité de quartiers, à défaut de pouvoir y siéger à chaque fois.

Si vous nous confondez, nous conseillers municipaux avec des volontaires bénévoles qui viennent dans des réunions de quartiers pour faire avancer leurs rues ou leurs quartiers, ce serait dommage.

Il faut vraiment que vous considériez que c'est un échelon intermédiaire et que tous les comptes-rendus soient transmis au conseil municipal. J'insiste et ce sera votre travail

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je sais que cela demande une charge de travail supplémentaire pour tout le monde, mais c'est aussi indispensable pour être auprès des gens quartier par quartier.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On est d'accord sur le côté nécessaire, pas indispensable. Pour être franc, si nous avons des conseils municipaux où réellement on délibérait, c'est-à-dire préparer les dossiers ensemble en commissions, etc..., pour moi les comités de quartiers ont une importance moindre.

Vu quand conseil municipal, on est devenu une chambre d'enregistrement, il faut que la démocratie se joue quelque part. Elle ne se joue pas ici, donc il faut qu'elle se joue dans les quartiers.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Est-ce que les listes des candidats seront rendues publiques ?

Et le tirage au sort sera-t-il public ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Oui

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Comment allez-vous lancé la publicité autour de la création de ces comités de quartiers et comment les habitants vont être prévenus ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On fera la communication quartier par quartier avec les dates correspondantes.

On organisera un vote clair et transparent pour que l'on puisse choisir la dizaine de candidats avec un tirage au sort classique.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Comment les habitants vont pouvoir être informés de la création de ces comités de quartiers ?

Comment vont-ils faire actes de candidatures ?

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Ce sera précisé dans le futur Boulou'Mag du mois de décembre.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Une fois que les commissions sont montées, que l'on a les 10 candidats par quartier, avez-vous préalablement une idée du nombre de réunions que va organiser chaque responsable ?

Avez-vous une ligne directrice avec un objectif à essayer de remplir pour être un peu plus incitatif ?

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Un calendrier va être fait tous les trois mois.

**Intervention de Monsieur François COMES**

On va faire en sorte de faire un diagnostic lors de la première réunion, et trois mois après apporter les réponses potentielles.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui est intéressant dans le cadre des réunions de quartiers, c'est d'avoir des idées de personnes qui vivent au plus près des difficultés qu'elles rencontrent. C'est vraiment quelque chose de pertinent, mais en début de mandat, car cela permet de pouvoir planifier les travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, etc...

Une fois que vous aurez les comptes-rendus, etc..., vous serez en fin de mandat.

J'insiste, c'est trop tard une fois de plus.

**Intervention de Monsieur François COMES**

J'entends votre remarque. Nous sommes arrivés avec trois mois de retard, plus six mois avec le budget et nous avons perdu l'année. Vous vous rendez compte que nous ne sommes pas restés les bras croisés depuis....

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ne me posez pas la question, Monsieur le Maire

**Intervention de Madame Aline MOSSE**

Cela servira à la prochaine municipalité, peu importe qui sera aux commandes.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Cela servira pour la campagne. Vous aurez les informations...

**Intervention de Monsieur François COMES**

On va calmer tout le monde.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la création et le fonctionnement des comités de quartiers.

**DECISION DE REFUS D'ACQUISITION SUITE A L'EXERCICE D'UN DOIT DE DELAISSEMENT**

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'est un projet qui datait de nombreuses années et qui n'a pas été validé par les mandatures précédentes.

C'était un raccordement de voirie qui était pré programmé depuis de nombreuses années et qui n'a jamais « vu le jour ».

C'est pour le mettre dans le PLU à venir, car nous sommes en train de le réviser, pour arrêter de saisir cette parcelle qui n'a plus aucun sens car il n'y avait aucun souhait de faire ce raccordement.

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Pourquoi, aujourd'hui, on en arrive à se dire que l'on n'a plus envie de désenclaver ces parties de terrains ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

On vient de recevoir un courrier d'achat.

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

D'accord, c'est une demande d'un particulier.

Pourquoi aujourd'hui la commune revient sur ce qui avait été décidé avant, c'est-à-dire créer un cheminement pour permettre de désenclaver ces parties ?

Sachant que ces parties ne sont accessibles que par le chemin de la Cazette.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Cela voulait dire qu'il y a une multitude de parcelles sur lesquelles il faut prélever et acheter des m<sup>2</sup>. Dans les m<sup>2</sup> constructibles, ce n'est pas d'une facilité remarquable de réalisation.

Cela n'a jamais été fait par les précédentes municipalités, je ne vois pas pourquoi cela reviendrait maintenant.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous dites que le cheminement n'a jamais été fait. Si cela a été réservé, il y a des raisons, vous le concevez ?

Sur le principe, du moment que cela peut permettre à des personnes de disposer réellement de leurs parcelles, j'y suis favorable, bien entendu.

Par contre, j'espère que vous avez réfléchi sur les difficultés qui peuvent être induites de ce changement.

Notamment le fait que sur ces parcelles qui sont relativement importantes, il va falloir créer des points d'entrées.

En supprimant ça pour les quatre propriétaires, ce en quoi je ne suis pas forcément opposé, avez-vous réfléchi à la possibilité de les désenclaver autrement ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Actuellement, ces parcelles sont toutes désenclavées.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, quand vous regardez les plans, sur les deux grosses parcelles vous voyez qu'il n'y a rien dessus.

**Intervention de Monsieur François COMES**

En tout cas, il y a un chemin

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous dites, le cheminement n'a pas été réalisé par les municipalités précédentes, je suis d'accord mais il y a des raisons. Je n'ai pas pris la décision, je ne vais pas me justifier.

Il y a deux grosses parties de parcelles 64 et 461 sur lesquelles il n'y a pas de bâti. Il y a de forte chance que derrière il y ait du bâti, donc c'est une bonne chose pour la commune, pour le réseau.

Mais avez-vous envisagé une possibilité pour les propriétaires de ces parcelles de leur permettre de rentrer chez eux ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Actuellement, on n'a jamais eu de recours

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous ne comprenez pas ce que je veux dire. Ils ne pouvaient pas construire jusqu'à maintenant.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Quand vous regardez sur la carte, vous avez des accès potentiels en extrémité de terrains

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, pas sur les deux grosses parties de parcelles, regardez bien il n'y a de chemin.

Je suis allé voir.

**Intervention de Monsieur François COMES**

A chaque fois, les grands terrains en question étaient morcelés. Il y aura des servitudes de passage si nécessaire.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Une fois de plus, je suis ravi pour les propriétaires qui vont pouvoir disposer de leurs biens. Je regrette, vous avez été adjoint à l'urbanisme, que vous n'avez pas regardé cela. Au moment où vous allez avoir des permis de construire qui vont être déposés, il aurait été bien de pouvoir porter des débuts de solutions aux propriétaires qui ont le droit de rentrer chez eux par l'accès qu'ils souhaitent.  
Je trouve ça dommage.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Par rapport à une indisponibilité précédente je ne vois pas pourquoi nous, à notre niveau, on devrait le prévoir alors que cela n'a jamais été prévu au préalable.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous êtes le Maire. Vous devez voir plus loin que juste enlever une bande de terrains.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Quand vous voyez la multiplicité, ce n'est pas évident

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est pour cela qu'il faut y réfléchir.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On le regardera avec le PLU

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce sera trop tard. J'espère que les propriétaires se débrouilleront

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je le pense aussi.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la décision de refus d'acquisition

### **ACTUALISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS FUNERAIRES**

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Pour pouvoir être inhumé sur la commune du Boulou, il faut être décédé sur la commune ou être dans l'une des situations suivantes :

- Être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne,
- Être domicilié dans la commune,
- Être inscrit ou remplir les conditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger
- Bénéficier d'une concession familiale.

Sans être dans l'une de ces situations, il est également possible de demander une concession dans la commune dans le respect du règlement des cimetières en vigueur.

Les concessions se distinguent par les personnes auxquelles elles sont réservées :

**Individuelle**, c'est-à-dire réservée à la personne qui l'a acquise

**Collective** (ou *nominative*), c'est-à-dire réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession

**Familiale**, c'est-à-dire réservée à la personne (le *fondateur*) qui l'a acquise et aux membres de sa famille

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain.

Depuis plus d'une décennie, les tarifs des concessions funéraires n'ont pas été modifiés. De fait, pour prendre en compte le coût d'investissement de ce service public tout en préservant le pouvoir d'achat des familles, il est proposé de procéder à une actualisation modérée de ces tarifs. A titre d'illustration, en 2017, le prix de la fourniture et de la pose d'un ensemble de 24 casiers s'élevait à 19 080 € HT. En 2023, le coût de la fourniture et de la pose du même ensemble de 24 casiers s'élève à 23 400 € HT.



Au regard de ces éléments, Il vous est donc proposé une actualisation de la tarification des concessions à savoir :

Au regard de ces éléments, Il vous est donc proposé une actualisation de la tarification des concessions à savoir :

Tarifs cimetière	30 ans		50 ans	
	Tarifs en cours	Nouveaux tarifs	Tarifs en cours	Nouveaux tarifs
Casier cercueil	648€	720 €	1 030€	1 200 €
Casier urnes	385€	462 €	642€	770 €

+ 25 € de frais d'enregistrement

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'actualisation des tarifs de concessions funéraires.

## **RENOUVELLEMENT DES DELEGUES DE LA COMMUNE**

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez tous pu lire les nouvelles compositions des délégués de la commune.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On a eu les éléments envoyés et nous les avons lus.

J'aimerais que l'on distingue les deux premières. J'ai des interrogations sur la « commission d'appel d'offres » et la commission chargée de la « délégation service public » qui, à mon avis, sont totalement sous évaluées de votre part. C'est pour cela que je voulais faire quelques réflexions à ce sujet.

J'ai regardé les règles de la commission d'appel d'offres. Concernant les convocations, j'ai posé la question à Monsieur Jean-Marc PACULL, le soir où je suis rentré de ladite commission pour savoir s'il avait été convoqué, ce en quoi il m'a dit que oui.

Monsieur PACULL a été convoqué tardivement, tout va bien à ce niveau-là.

Ce que je ne comprends pas bien c'est qu'autant sur des commissions municipales qui ne font qu'émettre des avis qui n'ont pas de pouvoirs décisionnels, je comprends que vous changiez en fonction des démissions et des entrées de certains dans votre équipe, je l'entends.

Par contre sur la commission d'appel d'offres, qu'est-ce qu'il vous permet de modifier cette commission dans la mesure où la représentativité est respectée ?

Nous n'avons eu aucun décès, ni désistement, on est tous conseillers municipaux, donc qu'est-ce qu'il vous permet de modifier la composition de la commission d'appel d'offres ?

En regardant les règlements des commissions d'appel d'offres, je me suis rendu compte de Monsieur le Maire avait une obligation de présence. Je ne vous ai jamais vu en commission d'appel d'offres depuis le début du mandat, et si vous ne pouvez être présent, vous devez demander à quelqu'un de vous représenter, ce quelqu'un ne faisant pas partie lui-même de la commission d'appel d'offres.

Cela veut dire que ces commissions d'appel d'offres telles qu'on les réunit depuis trois ans ne respectent pas du tout les règles en la matière.

Pour les commissions d'appel d'offres, toutes les communes ne font pas le choix que vous faites, c'est vous qui signez les marchés. Mais dans certaines grandes communes, le pouvoir décisionnel appartient à la commission d'appel d'offres, ce n'est pas négligeable.

Je vous rappelle que la commission d'appel d'offres est la seule qui nous convoque par lettre recommandée avec accusé de réception.

J'aimerais que l'on respecte les choses, qu'on laisse sur le renouvellement à la commission d'appel d'offres et à la commission délégation service public la place qu'elle mérite, donc je suis contre le fait que vous changiez la composition. Tout cela parce que Monsieur Jean-Marc PACULL a démissionné de votre équipe pour venir dans la mienne.

Cela reste un conseil municipal. Monsieur PACULL a été élu dans votre équipe, que je sache. Donc la représentativité au moment de la désignation des membres de la commission d'appel d'offres était parfaitement légale et elle l'est toujours.

Il faut répondre Monsieur le Maire et tenir compte des remarques que je fais. Ce sont des remarques sur la légalité de la commission d'appel d'offres

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sur la légalité, je veux bien vérifier. Mais c'est bien aussi de jouer de la neutralité avec des gens qui sont aussi devant une rigueur administrative qui est forte sur le choix et la répartition des résultats sur l'appel d'offres dont nous sommes en train de discuter en commission d'appel d'offres. C'est quand même préparer....

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je ne comprends pas votre phrase.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Dans une commission d'appel d'offres, vous ne venez pas les mains vides. C'est déjà préparé à l'avance par rapport à l'étude de marché qui a été faite par un bureau d'études ou par un prestataire. A partir de là, il n'y a pas de risques majeurs de dérives, et en particulier je n'ai pas mon mot à dire en complément par rapport à quelque chose. Cela risque de « piper les dés » et je n'y tiens pas.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, je vous évite de vous enfoncer mais vous êtes, excusez-moi, « à côté de la plaque ». En tant que Maire vous êtes président de la commission d'appel d'offres, c'est votre voix qui est prépondérante. Vous n'êtes jamais là, votre voix ne compte pas.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Est-ce que tout cela représente un risque ?

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On parle de textes qui encadrent des commissions, des structures. Vous nous convoquez en conseil municipal ? Vous le faites dans les délais ? C'est exactement la même chose. Il faut respecter certaines procédures quand on est Maire.

Je suis dans l'opposition, vous le savez et je pense que vous l'avez bien compris. En commission d'appel d'offres, j'ai toujours donné, sauf une fois, un avis favorable. En commission d'appel d'offres on sort du carcan opposition/majorité, on regarde la meilleure situation et la plus intéressante pour la commune.

Ne dénaturez pas cette commission d'appel d'offres.

Si vous avez nommé Monsieur Jean-Marc PACULL à la commission d'appel d'offres et sur la délégation de service public, c'est peut-être parce qu'il était pertinent en la matière. Donc, laissez-le dans ces commissions.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il n'y a pas de raison, car il n'est plus dans notre liste dorénavant. Je n'ai pas à le faire entrer dans un cadre d'opposition. Non, je regrette.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vois que Monsieur le directeur général des services potasse là-dessus, mais sincèrement lisez les textes de temps en temps avant de prendre des délibérations.

Monsieur PACULL a été élu sur votre liste

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il n'y est plus.

Si vous voulez, on retire ces deux commissions, à savoir « commission d'appel d'offres » et « délégation de service public »

Je vous propose pour les suivantes de les voter toutes en même temps.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous oubliez que c'est filmé, vous oubliez qu'il y a du public.

Donnez la composition des commissions.



### Intervention de Monsieur François COMES

#### Renouvellement des délégués de la commune Pays-méditerranée conseil développement charte forestière

MEMBRE TITULAIRE
GREZES Carlos

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE
LECLERCQ Anne

#### Renouvellement des délégués de la commune à VIA DOMITIA

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
VERCLYTTTE Pierre	ERRE Christian

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
RICCIARDI Sylvaine	ERRE Christian

#### Renouvellement des délégués de la commune au SYDEEL 66

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
GREZES Carlos	MARCELO Claude

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
PACULL Jean-Marc	MARCELO Claude

#### Renouvellement des délégués de la commune au SIVU des ALBERES

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
GREZES Carlos	CAZENOVE Hervé
MARCELO Claude	DUGNAC Robert

Composition actuelle

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
PACULL Jean-Marc	CAZENOVE Hervé
MARCELO Claude	MONZERIAN Emmanuelle

#### Renouvellement des délégués de la commune SIS – syndicat intercommunal scolaire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
ERRE Christian	MOSSE Aline
PUIGBERT Stéphanie	ROCAS Caroline

Composition actuelle

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
ERRE Christian	RICCIARDI Sylvaine
LECLERCQ Anne	PUIGBERT Stéphanie

## Renouvellement des délégués de la communes SIP – syndicat d'intervention prioritaire des Aspres

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
GREZES Carlos	MARCELO Claude

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
PACULL Jean-Marc	MARCELO Claude

## Renouvellement des délégués de la commune GECT – les vallées catalanes

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
ROCAS Caroline	HOFFMANN Nadège

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
RICCIARDI Sylvaine	BORREIL Sébastien

## Renouvellement des délégués de la commune SIOCCAT

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
ROCAS Caroline	PEYTAVI Catherine

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
ROCAS Caroline	BORREIL Sébastien

## Renouvellement des délégués de la commune chemin du maître de Cabestany

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
GREZES Carlos	ERRE Christian

Composition actuelle

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
RICCIARDI Sylvaine	ERRE Christian

Le conseil municipal **DECIDE** par 20 voix POUR – 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS (Mesdames Anne Leclercq, Claudine Marcerou, Rose-Marie Quintana, Sylvaine Ricciardi-Braem, Patrick Francès, Stéphane Grau, Jean-Christophe Bousquet, Jean-Marc Pacull, Dominique Noël, Florent Galliez) le renouvellement des délégués de la commune

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires.

Après examen de nos comptes, la décision modificative suivante s'établit comme suit :

Le chapitre 011 plus 100k€ pour arriver à un total de 1 872,9k€ permettant d'assurer les dernières dépenses de fluides.

Le chapitre 012 charges de personnel est proposé en hausse de 20k€ pour s'établir à 3 882,1k€, ce qui permet de prendre en compte la hausse du point d'indice intervenue après l'adoption du budget supplémentaire.

Le chapitre 66 est proposé en hausse de 5k€ pour s'établir au total à 53,3k€, permettant de couvrir au besoin les intérêts liés à la mobilisation du nouvel emprunt.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles (en baisse de 50k€ à un total de 124,2k€) est ajusté au besoin réel du chapitre aux instructions de la trésorerie, finalement de ne pas régulariser en 2023 un trop perçu de l'État lié au covid qui était de 80 000 € et un engagement de recettes lié à un remboursement de sinistre de la tempête de 2019 qui était de 23 059 € qui n'aurait pas dû être rattaché dans la mesure où le versement était soldé.

Par contre, cette prévision inclue à présent le remboursement d'un trop perçu d'acompte du filet de sécurité que l'on ne devait pas percevoir.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le chapitre 74 dotations, subventions, et participations est diminué de 116k€ pour s'ajuster à 784k€ et inclure la non réalisation du solde du filet de sécurité inscrit au budget primitif 2023 dans la mesure où la commune n'entre finalement pas dans les critères du décret, compensé par la hausse équivalente du chapitre 77 produits exceptionnels en hausse de 84k€ qui s'établit à 94k€ intégrant le remboursement de sinistres et divers avoirs

Le chapitre 013 atténuation de charges en hausse de 65k€ qui s'établit à 145k€.

En section de fonctionnement, cette décision modificative s'équilibre par le biais du chapitre 73 impôts et taxes, proposé en hausse de 42.3k€ pour s'établir à 5 806k€ au regard des derniers rôles perçus.

Au niveau de la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 emprunts et dettes assimilées est ajusté à hauteur de 26.5k€ pour s'établir à un total de 195.5k€ pour couvrir le remboursement du capital des emprunts

Au chapitre 20, l'autorisation de programme place du souvenir renaturation 2 est proposé en hausse de 11.2k€ sur les crédits de paiement 2023 de l'opération création parking Grégory pour un total de 371.2k€ afin de couvrir le besoin des frais relatifs à l'acquisition de terrains nus,

le chapitre 041 opérations d'ordre à l'intérieur de la section est proposé en ouverture de nouveaux crédits à hauteur de 63.2k€ afin de régulariser des écritures d'actif sur proposition du comptable public aussi bien en dépenses qu'en recettes ainsi que les avances accordées (marché école maternelle).

L'ensemble de la section d'investissement s'équilibre par une diminution des crédits du chapitre 20 immobilisations incorporelles de l'ordre de 37.7k€ pour un total de 71.3k€, afin d'équilibrer la section et s'ajuster au besoin.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Je m'excuse d'avoir été absent à la commission des finances qui n'a pas eu lieu.

Au niveau de la section de fonctionnement, vous justifiez une augmentation des crédits pour supporter les dépenses à hauteur de 100 000 € au motif de pouvoir payer les factures au niveau des fluides.

Pouvez-vous me détailler les bâtiments publics concernés par ces factures à devoir payer d'ici la fin de l'année ?

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je pense que c'est l'ensemble des bâtiments publics. C'est Madame ZOLDAN qui a fait le relevé de toutes les factures à venir sur l'ensemble des bâtiments, à savoir les écoles, la mairie, le centre technique municipal, etc...

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

J'ai bien compris, je connais l'ensemble des bâtiments publics de la commune. Vous parlez de fluides, pour moi l'électricité n'est pas comptée dans les fluides. D'où ma question de savoir quels étaient les bâtiments publics concernés par ces factures de fluides.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Moi, je pense que dans les fluides il y a le gaz, l'électricité, c'est un ensemble.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Une précision, le Larousse précise que le fluide est un liquide ou un gaz. Les électrons qui marchent dans le fil ne sont pas des fluides.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

On peut jouer sur les mots. En fait, le chapitre 011 augmente de 100 000 € concernant les énergies et les fluides. Est-ce que c'est mieux comme ça ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Je le mets en lien avec l'éclairage public car il me semble que lorsque nous avons voté le budget, vous aviez gonflé cette somme-là au prétexte de l'augmentation de l'électricité.

Cet été, on a éteint l'éclairage public, on n'a pas ouvert la piscine, on n'a pas dépensé les fluides pour la chaufferie. Et on se retrouve aujourd'hui à augmenter les crédits en fin d'année de 100 000 € pour pourvoir à des factures d'électricité et de fluides, pourquoi ?

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je pense que c'est aussi le rattrapage des années précédentes. Vous savez que depuis 2019, même avant je crois, il y a eu un enchaînement et on essaie cette année de rattraper, de ne plus avoir ces reports d'une année sur l'autre. Donc, d'avoir une sincérité au niveau de l'exercice en essayant de se recalculer au maximum sur 2023 et sur le budget 2024 par rapport à tout cela aussi pour se caler à l'audit financier.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Quand on vous demande quelque chose, il faut que l'on soit sûr. On est en conseil municipal, on vous demande pourquoi il y a une augmentation de 100 000 €, il ne faut pas nous répondre « je pense que c'est lié ».

C'est important. Vous vous doutiez que l'on vous poserait la question.

A quoi correspondent ces 100 000 € supplémentaires sur les dépenses à caractère général et notamment l'électricité, le gaz et l'eau ?

Si c'est ce que vous appelez un rattachement des créances sur l'exercice, vous nous le dites depuis trois ans. Donc, je pense que l'on a dû le faire.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

J'enlève « je pense », je suis désolée je ne suis pas très « discours politique ». Effectivement ces 100 000 € sont dus à ça.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce que je vous demande, Monsieur le directeur général des services, c'est au moment du compte administratif que vous nous donniez le détail correspondant aux 100 000 € que vous avez rattachés sur l'exercice.

Quand il y a eu les difficultés de trésorerie, vous aviez reconnu en conseil municipal avoir un retard au niveau des factures de fluides notamment de fin d'année 2022.

Est-ce que c'est ce rattrapage-là ? Si c'est le cas pourquoi ne pas le dire tout simplement ?

On attend de la sincérité, pas un discours politique. Parfois cela n'a rien à voir un discours politique avec la sincérité Madame MOSSE.

Est-ce que c'est ça ?

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Cela en fait partie, bien sûr, de manière à ne plus avoir ces rattachements d'une année sur l'autre et de se caler vraiment sur un exercice plein.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

N'y a-t-il pas des bâtiments supplémentaires qui n'y étaient pas avant, et qui ne devraient pas y être ?

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Une précision par rapport aux 100 000 €. Il y avait depuis septembre 2022 bon nombre de factures qui n'ont pu être payées faute de trésorerie. Ces factures, exercice après exercice, se retrouvaient en partie sur l'exercice suivant par cette difficulté-là. L'objectif, avec cette décision modificative, est d'essayer d'apurer une bonne fois pour toute le rattrapage, le glissement d'un exercice sur un exercice, que ce soit sur l'électricité, l'eau, ou sur diverses factures de fonctionnement. Mais c'est essentiellement essayer d'avoir des crédits budgétaires ouverts pour apurer cela.

Juste pour rappel, il y a dedans le rattrapage de factures non réalisées en 2022, donc qui ont glissé et qui ont été payées, faute de crédits budgétaires et de trésorerie, sur le premier trimestre 2023.

Au niveau de l'eau, il faut savoir que nous avons une provision sur l'exercice N-1 qui tombe en février avec deux factures. On a le réel en fin d'année.

L'objectif est vraiment d'apurer ces sommes-là qui doivent représenter environ 70 000 € d'estimation.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On ne vous demande pas de vous prononcer. Vous l'avez dit de façon tout à fait honnête et transparente et je vous en remercie.

En 2022 lorsque nous avons voté le compte administratif, vous aviez dégagé un excédent qui était très faible alors que c'était la première année de l'augmentation du taux de la taxe foncière.

Monsieur le directeur général des services l'a lui-même avoué, vous n'aviez pas rattaché toutes les dépenses 2022 à l'exercice 2022.

Au bout d'un moment, il faut arrêter de se cacher « derrière la poussière qu'il y a sous le tapis » et peut-être assumer. Je ne pense pas que la commune du Boulou soit la seule à connaître ces difficultés sur une période donnée.

Par contre, vous me dites « je ne fais pas de la politique », vous nous mentez Madame MOSSE, et c'est le directeur général des services qui dit la vérité. Je trouve ça dommage.

Ce que je regrette, c'est que si vous n'avez pas rattaché 2022 c'est que vous n'aviez pas la trésorerie pour le faire, c'est tout vous n'aviez pas les moyens de le faire.

Pourquoi vous avez les moyens en 2023 ? Vous avez emprunté 2 400 000 €.

On emprunte, on va faire un peu d'investissements et on va couvrir les dépenses non payées en 2022.

Voilà le résumé.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Déjà pour commencer, je ne mens jamais, c'est un principe. Les rattachements ne sont pas faits depuis 2022, je crois même que cela a commencé en 2017 où il y a eu des rattachements d'une année sur l'autre et cela n'a fait que grimper, ce qui est assez logique.

Pour l'emprunt, on a débloqué 1 200 000 € et non pas 2 400 000 €. On les a actés mais pas débloqués.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous connaissez mieux le rattachement des factures de fonctionnement de 2017 que de 2022 ? C'est ce que vous êtes en train de me dire. Madame MOSSE, 2017 vous n'y étiez pas. Donc, laissez la responsabilité à ceux qui y étaient. S'ils ont fait des bêtises, et j'en faisais partie avec d'autres, c'est à nous de l'assumer.

Je vous demande pourquoi vous avez eu 100 000 € en 2023 de plus par rapport à ce que vous aviez prévu au budget qui était déjà une estimation à la hausse, avant même la coupure d'électricité. Et vous me sortez 2017 ?

C'est ma dernière intervention sur le thème.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je sors 2017 parce qu'en fait les rattachements se font depuis 2017. J'ai aussi interrogé les comptables avant, pour savoir comment cela se pratiquait.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

J'ai une question qui prend tout son sens quand même cette année.

Le budget de fonctionnement de la piscine habituellement est de combien ? On est sur 80 000 € ?

C'est un montant qui n'apparaît pas sur les charges à caractère général cette année dans cette décision modificative.

On peut augmenter le besoin de 125 000 € ajouté 80 000 €, on aurait eu un besoin de pratiquement plus de 200 000 €. Cela aurait été bien plus compliqué de réaliser l'équilibre de la section de fonctionnement.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je ne vais pas entrer dans un débat qui vous appartient entre vous deux sur « qui a fait quoi avant, qui a fait quoi après ».

Ce qui m'interpelle, c'est que la dernière fois, j'avais vaguement plaisanté sur les 400 000 € d'agrafes pour les frais administratifs. On avait aussi parlé d'un emprunt de trésorerie de 400 000 € en 2020 pour payer des salaires.

On avait parlé d'un tas de projets pour lesquels je vous avais alertés, que ce soit le bâtiment SOCALI d'accord c'est tombé à l'eau et heureusement. Tout un tas de projets pharaoniques, alors que finalement si vous aviez été un peu attentifs, les chiffres vous les avez et vous ne les avez pas découverts cette année, vous auriez su qu'il y avait des rattachements à faire et vous auriez dû anticiper. C'est ça en fait une gestion prudente.

Aujourd'hui, je suis toujours aussi inquiète car si sous d'autres mandatures, après des choix d'emprunts n'ont pas été faits même si les emprunts ne coûtaient pas chers. Désormais les emprunts coûtent excessivement chers et les choix que vous faites sont des emprunts chers pour boucher des trous.

Donc, je réitère simplement mon inquiétude à mi-mandat. Déjà, sur la première partie c'était plus qu'inquiétant. Là c'est terrifiant et d'autant plus car ce n'est pas votre argent mais celui du contribuable, des gens qui sont autour de la table, de ceux qui sont dans la salle, de ceux qui sont devant leur ordinateur et de ceux qui ce soir ne nous entendent pas.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je pense que justement nous faisons tout cela pour se caler à l'audit financier et avoir un compte administratif qui sera présentable avec un budget 2024 afin que l'on se colle au maximum à l'audit flash que nous avons fait.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je ne suis pas d'accord pour la bonne et simple raison que vous avez fait des choix d'acquisitions immobilières, des choix de travaux qui n'étaient pas forcément indispensables. On a même planté des arbres et je n'ai toujours pas la liste du solde « arbres achetés, arbres morts ». On a qu'une enveloppe pour gérer la commune et mettre tout ce qui est nécessaire dans le cadre du service public, que ce soit aussi les réseaux, l'embellissement.

Les choix que vous avez faits ont largement amputé la trésorerie que vous aviez. Aujourd'hui vous êtes obligés de la compenser à un taux exorbitant. Ce sont vos choix.

Les taux d'emprunts en ce moment, Monsieur le Maire, sont exorbitants.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Exorbitant, ce n'est pas le mot. Quand on a eu des emprunts à 14% comme dans l'ancien temps, c'est quand même autre chose.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Excusez-moi, je ne suis pas née en 1812

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous rigolez mais ce n'est quand même pas si vieux que ça

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je ne rigole pas. Je vous dis que je suis inquiète.

Pour le solde du coût arbres, on note bien que Monsieur MARCELO dit que le coût de l'embellissement de végétalisation et des arbres est à zéro et qu'il n'a rien coûté à la commune. C'est bien ça ?

Je parle du solde. Quand on achète et ce que l'on achète on doit le jeter, c'est de l'argent perdu.

Lorsque l'on fait des choix de végétalisation à une période où l'on ne peut pas arroser et que l'on achète des arbres qui sont morts nés malheureusement, car on sait que l'on va les planter et ne pas pouvoir s'en occuper, c'est de l'argent jeté.

L'arbre c'est un exemple qui cache la forêt sur tout ce problème de gestion.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On est hors sujet. Madame MOSSE, y-a-t'il des compléments à ajouter ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

J'ai posé une question concernant l'énergie au niveau de l'électricité, à savoir s'il avait eu des bâtiments supplémentaires ajoutés dans la liste, ou peut-être même des bâtiments qui n'ont rien à y faire.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si c'est clair dans votre tête, vous pouvez peut-être le dire.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Le CCAS, par exemple

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a une convention avec le CCAS

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

La convention va être passée pour le remboursement

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a d'autres bâtiments, comme l'espace culturel Max Havart.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Au niveau des parkings Grégory, cela concerne les deux terrains qui étaient visées, ou un seul ? Il y avait deux propriétés achetées.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

La commune a fait l'acquisition des trois bouts de terrains, un grand et deux petits entre Monsieur GARCIA d'un côté et Monsieur FITOU.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE** par 18 voix POUR – 10 voix CONTRE (Mesdames Anne Leclercq, Claudine Marcerou, Rose-Marie Quintana, Sylvaine Ricciardi-Braem, Patrick Francès, Stéphane Grau, Jean-Christophe Bousquet, Jean-Marc Pacull, Dominique Noël, Florent Galliez) et 0 ABSTENTION l'adoption de la décision modificative budgétaire n°1

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DES ASSURANCES**

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

La commission d'appel d'offres s'est tenue le 25 octobre 2023 qui a émis un avis favorable.

Il y a six lots au niveau des assurances. Il y a un lot qui n'a pas été retenu.

- **Les dommages aux biens**, on a retenu Groupama pour un montant annuel de 20 718 € avec une franchise de 2 000 €
- **La responsabilité civile**, on a retenu SMACL pour un montant annuel de 14 652 € avec une franchise de 1 500 €
- **La flotte automobile**, on a retenu SMACL pour un montant annuel de 9 816 € avec une franchise de 1 000 €
- **La protection juridique**, on a retenu SFDP Assurances pour un montant annuel de 1 851 €
- **La protection fonctionnelle**, pas de candidatures
- **Les risques statutaires**, on a retenu CNP Assurances pour un montant annuel de 103 312 €, c'est un taux de 7.97%

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'attribution du marché des assurances

### **AVENANT AU CONTRAT BOURGS CENTRE OCCITANIE 2022-2028**

Intervention de Madame Aline MOSSE

C'est un avenant pour le prolongement de la durée de validité jusqu'au 31 décembre 2028.

Le bourg Centre Occitanie fonctionne avec Le Boulou, Céret et Reynès.

On a cinq axes stratégiques par rapport à cette convention, à savoir :

- Réaffirmer le statut de centralité de Le Boulou à l'échelle communautaire et intercommunautaire
- Valoriser et maintenir l'attractivité du centre-ville et la qualité des entrées de ville
- Un territoire résilient
- Sécuriser les déplacements et agir en faveur des mobilités douces et décarbonées
- Renforcer les dynamiques économiques

Cela permet de demander des dossiers de subventions avec Petites Villes de Demain et cela remet les dossiers « au-dessus de la pile ». Par exemple, la Maison pour Tous est fléchée comme le projet phare de cet avenant.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Est-ce que le fait d'adhérer à ce programme, pour lequel j'étais favorable et je n'ai pas changé d'avis, nous a apporté du concret en matière de subventions ?

Quels projets avons-nous pu faire porter par ce type de plan ?

Au départ, on vous avait dit « attention, cela risque d'être une coquille vide », on était un peu inquiet. Cela fait un an et demi, deux ans que nous avons adhéré. Est-ce que cela nous a apporté quelque chose ?  
Pouvez-vous nous en dire plus ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement, cela remonte à presque deux ans. On avait accroché le dernier wagon en extrémité totale car nous étions le dernier à valider notre projet à venir.

Sur l'ensemble de ce qui vient d'être évoqué par Madame MOSSE sur les déplacements doux et autres systèmes décarbonés ou les désimperméabilisations de sols, tout cela va être validé par la Région car nous sommes sur des politiques régionales sur les schémas d'aspect général d'amélioration de l'environnement sur la commune. Un des exemples sera la place du souvenir André Maratrat qui sera totalement désimperméabilisée.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce que l'on va lui mettre dedans, j'en suis conscient.

Est-ce qu'aujourd'hui, deux ans après, cela nous a apporté, oui ou non, un subventionnement sur un projet réalisé par la municipalité ?

La question n'est pas polémique.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je ne m'en souviens pas

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce doit être « non ». Je n'en vois pas de projet porté par ce type de structure

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Comme on était « à cheval » sur deux temporalités de la région, on a raccordé le wagon récemment pour la partie complémentaire.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je peux vous rappeler et vous rafraîchir la mémoire concernant la présentation par la personne qui avait été embauchée pour ce projet et à qui j'avais posé la question, à savoir s'il y avait des objectifs.

La question qui m'interpelait lors de la présentation sur ce que l'on pouvait faire, à quoi ça servait. C'était sur les Bourgs Centres et les Petites Ville de Demain, j'avais dit très bien et désormais, car on ne peut pas envisager d'avoir des subventions si l'on n'a pas des dossiers à présenter.

Cela paraît logique, mais je pense que d'enfoncer les portes ouvertes cela permet de comprendre comment ça fonctionne.

Lors de cette réunion datant de deux ans, j'ai posé la question. Très bien, on va mettre ça en œuvre, quels sont les objectifs ?

On m'a expliqué qu'une première partie serait le diagnostic, parfait car avant d'avoir des objectifs il faut voir quels sont les besoins. Ça sera pour faire des statistiques sur les besoins, mais non il n'y a pas d'obligations d'objectifs. Donc, on adhère à quelque chose, on n'a pas d'obligations d'objectifs, on ne fait pas de commissions pour déterminer un calendrier défini.

Il ne s'est rien passé, pas d'objectifs définis, pas de subventions.

Vous nous demandez de prolonger le processus car il y a la Maison pour Tous qui devrait rentrer dedans.

Je suis quand même toujours inquiète sur les prospectives.

On ne sait pas où l'on va, on adhère à « un club il est sympa » et on verra bien ce qui se passe.

C'est un peu votre politique habituelle.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On a un tableau qui avait été établi par Madame Charlotte FRIGERIO que je vais vous présenter.



### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Quelque soit les partenaires financiers avec lesquels on travaille, que ce soit la Région, le Département ou l'Etat, on est plutôt aujourd'hui dans des démarches de contractualisation. Cela veut dire qu'il y a des analyses de tous ces partenaires, y compris l'Europe pour, au regard de leurs priorités, voir un petit peu la cohérence des actions de la commune. Et au travers de ces contrats, dont le contrat Bourgs Centres Occitanie fait partie, voir si les actions et les projets de mandats des équipes municipales correspondent aux priorités régionales.

Et cela participe à identifier les projets phares ou les projets d'une manière générale qui rentrent dans ce dispositif qui sont susceptibles d'être cofinancés.

Par rapport aux questions sur le financement de la Région, ce que l'on peut dire c'est que

- L'espace Max Havart a reçu de la part de la Région une notification de 44 200 €
- Sur le volet du parc Dolto, il y a eu une notification de 64 800 €,
- Sur l'assainissement une notification de 139 000 € notamment sur le volet réutilisation des eaux usées
- La réhabilitation de la maternelle avec une notification de 180 000 €
- La réhabilitation de l'école primaire avec des dispositifs spécifiques dans ce cadre-là

Je ne dis pas que tous ces fléchages sont liés au contrat, mais c'est en lien avec la stratégie de la Région et les projets de mandats.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

On est en train de poser une question qui est assez précise. C'est-à-dire que l'on a adhéré à Bourgs Centres, Petites Villes de Demain. Effectivement, c'est Madame Charlotte FRIGERIO qui nous avait présenté le programme très clairement en nous expliquant de façon très dynamique de que l'on pouvait faire dans ce programme.

La première question que j'avais posée il y a deux ans « est-ce que nous avons des objectifs », et j'avais demandé « si on adhère à quelque chose, c'est pour pouvoir atteindre ces objectifs avec les aides qui sont accordées pour ces deux dispositifs »

Désormais, si l'on reconduit ce dispositif, c'est bien parce qu'il nous a apporté quelque chose.

Premièrement à l'époque, on n'avait pas d'objectifs. Au bout de deux ans, toujours pas d'objectifs. De mémoire, rien n'a été réalisé.

Les subventions de la Région ne portent pas spécifiquement sur ce programme.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Déjà, cette adhésion à Bourgs Centre Occitanie ne nous coûte rien.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est quoi cet argument ? Ça vous prend du temps pour réfléchir à des projets, ça ne vous coûte rien, pourquoi pas

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Il nous apporte une aide avec une reconnaissance.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Une aide pour faire quoi et une reconnaissance vis-à-vis de qui ?

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Une aide pour voir les projets qui seront les mieux placés au niveau des subventions et de ce que l'on a besoin de faire.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est un peu flou comme réponse, non ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela vous a été évoqué sur la Maison pour Tous. C'est un projet phare que l'on doit mettre en œuvre et qui devrait arriver très prochainement.

Le franchissement du Tech est un projet pour plus tard.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Mais quand plus tard ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Plus tard, c'est peut-être sur une deuxième mandature

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est une annonce officielle, elle est notée.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a trois semaines, j'ai fait un grand oral avec la Région pour parler des projets concernant la commune sur les désimperméabilisations de sols, sur le photovoltaïque, sur des dispositions de plantations d'arbres un peu partout car on a besoin d'ombrager. Et à partir de là, je demande toutes ces options dans un cadre de politique régionale qui ont obtenu l'aval.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je vous posais une question sur les objectifs définis par votre mandature actuelle dans le programme Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain pour lesquels vous n'avez pas avancé depuis deux ans et que vous demandez à reconduire pour motif « ça ne nous coûte rien ».

Que vous fassiez votre campagne, parfait on se verra au café, on se croiera dans la ville. On a bien compris que vous étiez désormais candidat.

Mais comme vous commencez tôt, peut-être eut il fallu commencer dès votre élection en 2020.

Je pense que l'on aurait été ravi de vous voir réaliser un certain nombre d'éléments qui sont dans votre programme dès votre entrée dans vos fonctions.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Mais qu'est ce que vous êtes forte Madame QUINTANA.

Depuis le début, on n'a rien fait bien entendu.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Quand vous nous présentez un schéma directeur d'assainissement en novembre 2023 alors que vous les avez entre vos mains depuis décembre 2022, cela veut dire que vous avez passé un an à vous dire comment vous alliez nous les envoyer. Ce n'est pas très difficile, vous y êtes arrivé et on a pu en débattre ce soir.

A cette vitesse-là, je pense qu'il faudrait que vous soyez un peu plus diligent, que vous fassiez un peu plus attention aux finances, et pas que ce soit que des coups d'annonces.

En attendant, on a la réponse à la question concernant les groupes qui seront mis en place dans les quartiers. Finalement c'était notre inquiétude à savoir si c'était pour arriver à faire un programme pour 2026, merci pour votre réponse.

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Est-ce que vous envisagez de vous servir de cette adhésion à Bourgs Centres Occitanie pour avoir des subventions et peut-être une aide à la mise en place d'un plan d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur la commune ? Je pense qu'il est important de se poser la question. Et peut-être que Bourgs Centres peut nous aider à avoir les subventions.

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'est une question qui peut être évoquée, vous avez raison.

Nous avons travaillé ensemble sur les schémas d'aménagement des rues, mais c'est un sujet complémentaire sur certains bâtiments.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On en avait parlé et ce sont vos choix. Ce n'est pas forcément ce que l'on avait évoqué ensemble.

C'est intéressant, car il y a un financement qui est important en la matière et nous en avons besoin.

Nous en sommes tous conscients.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** le projet d'avenant du contrat Bourgs Centres Occitanie 2022-2028

Avez-vous des questions concernant les décisions ?

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Concernant la décision 2023-22 pour le marché de programmation sur laquelle je me suis longuement interrogé et je m'interroge encore.

Je rappelle qu'une décision est prise unilatéralement par le Maire, je le précise.

Dans cette décision, vous signez une tranche ferme et trois options pour une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant quatre bâtiments, à savoir :

- La Maison pour Tous, la Gendarmerie, le Stabulum et les Echards

La totalité des études est quand même TTC à 251 004 €.

Vous remarquerez qu'il y a une espèce de linéarité dans ce que je vous dis, car vous lancez des études pour quatre bâtiments à deux ans du terme du mandat, je suis étonné.

Est-ce que la commune a les moyens de lancer des études pêle-mêle ?

Est-ce qu'il ne serait pas mieux de se recentrer sur un projet que vous portez. Celui-là au moins vous le portez, c'est la Maison pour Tous.

Pourquoi lancez-vous des études, vous allez me dire ce sont des tranches conditionnelles, mais c'est facile à activer une tranche conditionnelle, à deux du terme de votre mandat au lieu de vous focaliser sur un projet qui apparaissait dans votre programme sur lequel vous avancez un petit peu ?

C'est une question stratégique.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je conçois très bien votre questionnement. La Maison pour Tous faisait partie du programme. On finalise la programmation en cette fin de trimestre pour arriver à quelque chose de viable dès 2024.

Après en ce qui concerne la Gendarmerie, le Stabulum et les Echards, ce sont des compléments d'études sur des bâtiments qui sont énergétiquement en déficit chronique, et on sait qu'il y a des choses à faire.

Nous avons été interpellés par les services du bâtiment de la Gendarmerie pour faire une extension des bureaux, mais ce n'était pas dans la programmation innée au départ. Il faut voir avec quels types d'augmentation des loyers, des dispositions de financement que l'on peut avoir et si on peut faire les études. Il y aura un architecte de la Gendarmerie qui va nous accompagner là-dessus.

Pour le Stabulum, on avait fait le diagnostic thermique et on sait que l'on a un souci dessus. Il faudra à moment donné faire quelque chose si l'on a les moyens. Sans les moyens, nous attendrons plus tard.

Cela n'empêche pas de faire l'étude pour savoir combien cela va coûter en matière de travaux à venir.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, chaque étude coûte en moyenne 60 000 €

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Elles sont optionnelles.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Les problèmes financiers que connaît la commune vous empêchent de dilapider pour des études sur lesquelles vous n'êtes pas convaincu, à aujourd'hui que vous aboutirez à un projet à court terme. Donc, ne les faites pas.

Pourquoi faites-vous apparaître des études pour 251 000 € ?

Je regarde Madame LOIGEROT qui a été élue pendant quelques années. Toutes les études que l'on mène en 2023, en 2025 elles sont obsolètes, vous le savez.

Donc cela ne sert à rien dans la mesure où ces projets-là ne font pas partie de votre plan pluriannuel d'investissements. On est d'accord, la Gendarmerie jamais vu, le Stabulum jamais vu, et les Echards vous n'avez programmé que l'étude.

Par contre, le Maison pour Tous vous l'avez et vous pouvez la faire apparaître, mais ne faites pas apparaître le reste.

Une fois que l'on aura fini quelque chose, car il va falloir que l'on arrive à finir quelque chose, on basculera sur un autre programme.

Ce n'est pas cohérent ce que je vous dis ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On tient compte aussi des opportunités à venir qui viendront nous financer

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Des opportunités à 60 000 € de perdu. Arrêtez avec ça

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si on lance l'étude, c'est que derrière on aura le financement.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

L'opportunité de refaire le Stabulum et les Echards, cela fait quinze ans qu'on la connaît l'opportunité, sauf que l'on sait que cela va nous coûter « un bras »

Par contre, elle n'est pas sortie hier l'opportunité pour les Echards et le Stabulum ?

Quelqu'un dans la majorité comprend ce que je dis ? Ce n'est pas polémique

Pourquoi prévoyez-vous 250 000 € d'études ?

On va bientôt parler du cinéma dans les questions diverses et je vais être obligé de vous le remettre sur la table.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

La bonne nouvelle est arrivée par courrier à la Mairie le 25 octobre 2023. Pour la première fois, la commune du Boulou vient d'obtenir la deuxième fleur au concours des villes et villages fleuris. La première avait été obtenue en 2010/2011.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est bien de savoir se contenter de peu

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si cela ne vous intéresse pas, ce n'est pas la peine. C'est vrai qu'il est mieux de parler des arbres qui sont pourris.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est une bonne nouvelle, et je félicite les services administratifs et les élus qui ont travaillé. Je sais que pour la première fleur cela avait été très compliqué. D'en avoir deux, c'est très bien.

Je pense que le fait de réutiliser les eaux usées va nous permettre de pérenniser cette deuxième fleur.

Quand vous avez dit « bonne nouvelle », je pensais humblement à la vente de l'Autoport.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

C'est le Maire qui vous l'aurait annoncé, pas moi.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Bravo pour le travail accompli.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Je voulais remercier toutes les équipes qui ont travaillé pour l'obtention de cette deuxième fleur.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va passer aux questions diverses.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

*Monsieur le Maire, j'ai été saisi par un collectif de la rue Pasteur qui vous a adressé un courrier en date du 24 août 2023 resté sans réponse. Celui-ci vous alertait des difficultés de circulation rencontrées suite aux changements que vous avez opérés dans le quartier du Maroc. Quand comptez-vous répondre à ce courrier ?*

### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

Je prends la parole en qualité de référent du quartier du Maroc, pas en tant que service technique ou urbanisme. La réponse à ce courrier est prévue pour le 24 novembre prochain. Un délai de trois mois, comme il leur a été stipulé est nécessaire pour évaluer la situation.

Je tiens à rappeler qu'un cadre expérimental était bien défini, et comme beaucoup d'utilisateurs l'ont constaté plusieurs modifications adaptatives ont déjà été réalisées.

Tous ces changements ont été mûris avec l'équipe, les services techniques pour évaluer l'impact.

Les premiers jours d'implantation ont été perturbants pour tous, puis du bon sens et de l'organisation ont largement été ressentis.

Pour revenir en deux mots, et en version courte à la question rue Pasteur, une personne en particulier sur ce collectif de trois voisins a été fortement revendicative.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est une lettre collective en fait. Une fois de plus, je ne suis pas leur avocat.

Ils m'ont demandé « quand allons-nous avoir une réponse ? »

### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

Je vous l'ai dit le 24 novembre prochain. Si vous voulez, on n'épilogue pas sur la suite

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas moi qui fais la réclamation.

### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

Je sais, je m'étais permis de préparer une réponse globale

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La réponse est à leur adresser à eux.

### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

La réponse est prête.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La réponse pour le 24 novembre c'est bientôt. Le délai de trois mois, je ne discuterai pas. Juste une chose, sur le principe le signataire est venu plusieurs fois en Mairie demander un rendez-vous. Il n'a jamais été reçu.

### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

Je me permets d'étoffer un peu ce report. Ce n'est pas un primo dossier avec un premier dossier déjà traité sur un système de côté de places, car le côté de la rue ne convenait pas, mais pas forcément à tout le monde. Cela a engendré de nouvelles perturbations. Sur ce même dossier, il y a eu un changement de circulation, ce qui a créé des perturbations pour certains, car toute la rue n'était pas forcément d'accord.

Preuve en est, combien de véhicules sont garés en contre sens tous les jours ?

Et là, à nouveau on va dire une nouvelle requête qui a été posée sur la table mais qui est une résultante directe d'une modification qu'ils ont souhaitée auparavant.

Cette troisième attente de leurs parts qui est liée à une problématique voulue de leurs parts implique un risque de sécurité routière.

Deux options de présentent dans cette réponse. Soit on laisse en l'état et on ne prend plus aucun risque par rapport à la sécurité routière et dans ce cas-là ils ont eu les avancées souhaitées. Soit on remet ce que le cabinet d'expert géomètre urbaniste a mis en place et qui réglait le problème qu'ils ont aujourd'hui.

Nous sommes dans un dilemme. C'est soit on remet comme c'était et ils n'ont plus de problèmes, soit on fait des correctifs et finalement ce qu'ils ont voulu avant n'est plus possible.

Il n'y a eu aucune autre remontée suite à la problématique que ce collectif a fait remonter.  
D'où l'attente.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

L'entrée de bus à l'entrée du lotissement Sant Marti a été retiré depuis plusieurs mois au moment de l'implantation des containers d'apport volontaire. Un courrier a été adressé dans ce sens resté aussi sans réponse par des habitants du quartier. Pouvez-vous nous indiquer la date de la réinstallation de l'arrêt de bus sachant que cela fait deux mois que les enfants utilisant les transports scolaires n'ont plus d'abri ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

L'abri du bus à l'entrée du lotissement Sant Marti a été enlevé par le conseil départemental car la sécurité devait être placée de l'autre côté de la route. L'abri va être posé la semaine prochaine en face de là où il était de l'autre côté de la route. Les trottoirs sont faits.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Est-ce que vous leur avez donné une réponse ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Je pense que oui.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nous sommes là pour représenter des collectifs et il me semble logique de vous alerter.

Au 31 décembre prochain, le cinéma « Le Majestic » fermera ses portes et un mouvement collectif de citoyens s'est créée afin de conserver une offre cinématographique sur la commune et plus précisément dans ce bâtiment. Ils ont lancé une pétition contenant aujourd'hui plus de 1 035 signatures que vous avez reçue en mairie. La question est simple mais ouverte et j'espère que nous pourrons avoir un débat constructif. Comptez-vous oui ou non acquérir le cinéma « Le Majestic » afin de maintenir une activité de cinéma sur notre ville et également ne pas priver les associations boudounencques d'une salle supplémentaire ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Monsieur LAPORTA avait déjà annoncé en mars dernier qu'il arrêterait son activité professionnelle d'une manière totalement unilatérale en fin d'année. A la suite de la commission « culture » qui a soulevé cette question et de la pétition qui a été remise, j'ai reçu la semaine dernière Monsieur LAPORTA pour lui indiquer qu'il y a une vraie question à traiter, d'une part l'activité du cinéma presque patrimoniale « il ne faut pas pousser quand même », car ce n'est pas un bâtiment d'architecture patrimoniale, et d'autre part les activités associatives.

On lui a demandé quand même de prolonger son activité d'au moins une ou deux années afin de pouvoir évaluer le sujet, et le cas échéant monter un projet.

Je suis moi-même attaché à l'activité du cinéma, c'est vrai que c'est important.

Mais je ne peux pas vous proposer d'engager 500 000 €, c'est ce qu'il a annoncé l'autre jour, en tenant compte du cinéma, du matériel.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

500 000 € c'est le cinéma plus le bâtiment attendant et il y a moyen de dissocier.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Apparemment, ce n'est pas évident

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il y a la chaudière aussi. J'y vais souvent au cinéma, Monsieur VERCLYTTTE je ne vous ai jamais vu

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

En même temps, je demande que les dépenses de fonctionnement soient aussi validées. Car il faut avoir un audit pour l'engagement des frais de fonctionnement car cela coûte « un bras ».

Réfléchir à l'efficacité de cet achat et de cette exploitation.

J'attends qu'il me réponde avec tous ces éléments. Je vais lui écrire dans ce sens. Que l'on ne prenne pas la décision en cinq mois car cela ne se fait pas d'un « claquement de doigts », car 500 000 € ce n'est pas « une paille »

Jusqu'à maintenant, ce sujet n'était pas dans le PPI et il faut le retravailler.

C'est pour cela que dans les semaines, les mois à venir on regardera comment il répond à tous nos questionnements et s'il peut prolonger d'un ou deux son exploitation.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, la fin du bail avec Michel LAPORTA, le terme on le connaissait, on ne l'a pas appris hier.

Il ne tenait qu'à vous, Monsieur le Maire de le rencontrer afin de pouvoir avoir une estimation du prix et commencer à discuter avec lui sur les modalités et les possibilités.

Ma question est simple et vous n'arrivez pas à répondre par « oui ou non »

Est-ce que « oui ou non », vous avez, vous le Maire du Boulou actuel, la volonté d'acheter Le Majestic si les conditions sont respectées ?

C'est à Monsieur le Maire que je pose la question, c'est le patron.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Peut-être sous condition. C'est-à-dire qu'il réponde à nos questionnements aussi de coût de fonctionnement et d'état de ses bâtiments.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous le savez, c'est un dossier que je suis depuis longtemps, on en a parlé en conseil municipal plusieurs fois.

On a les éléments sur le coût de fonctionnement qui n'est pas exorbitant. On a tendance à penser que c'est une passoire thermique et énergétique, mais étant que c'est une pièce où l'on maîtrise l'ouverture et la fermeture, on maîtrise aussi la consommation.

Ce bâtiment en l'état, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sans travaux de votre part, peut continuer à fonctionner si on l'achète et c'est un élément important.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sous réserve de la commission de sécurité.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est la commission de sécurité du cinéma qui a signé la décision.

Il faut « jouer cartes sur cartes sur table » et ne pas se mentir.

Si la commune a la volonté d'acheter le bien, il y aura toujours des modalités, des possibilités, des financements, vous le savez.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

A vérifier aussi. Il nous a parlé de ces financements et je demande à vérifier.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La loi Sœur on en a suffisamment parlé. A l'époque, je vous avais appris les conditions. Et la première condition c'est la conservation d'une offre cinématographique pour bénéficier de la loi Sœur.

La loi Sœur ce sont des subventions département/région.

On peut vous aider à monter le projet.

En matière de fonctionnement, Monsieur le Maire, il y a trop peu de séances aujourd'hui. Si la commune reprend le cinéma, on peut faire vivre la salle, avoir quelqu'un qui serait formé par Monsieur LAPORTA. Tout cela est à réfléchir.

Mettez tous les éléments dans la balance.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'entends ce que vous venez de dire. Avec mes colistiers, on va retravailler avec Monsieur LAPORTA afin qu'il réponde à nos questionnements et qu'il complète aussi ce que vous dites.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Est-ce que je pourrais assister à la réunion ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Bien entendu

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je pense que l'on doit avoir une discussion constructive.

### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE**

Monsieur LAPORTA nous a dit « je suis ici avec mes cartes »

La date du bâtiment date de 1937, la première exploitation en 1996

Que faites-vous pour l'accès aux handicapés ? Monsieur LAPORTA m'a répondu « il y a un handicapé qui vient toutes les semaines, on le porte »

Je lui ai demandé d'aller voir ce qu'est une rampe d'accès pour handicapés à l'école maternelle.

Il faut acheter 300 000 € le cinéma.

Vous savez que la chaufferie est à l'intérieur d'un studio. Ce n'est pas un problème pour Monsieur LAPORTA qui dit « vous n'avez qu'à acheter une clim réversible »

Ensuite, Monsieur LAPORTA nous dit « c'est 500 000 €, c'est au 31 décembre prochain, je ne mets pas de délais supplémentaires, par contre je peux vous donner un délai de six mois, mais à condition que vous vous engagiez »

Pensez-vous que l'on puisse s'engager sur 500 000 € aujourd'hui sur ce cinéma ?

J'entends bien vos arguments de valeur patrimoniale. J'ai contacté Monsieur Stéphane BERN et il n'y a pas de valeur patrimoniale, mais une valeur affective.

Combien y-t-il d'entrées 20 ? 50 ?

Est-ce que l'on a les cartes pour mettre 500 000 € ?

De quoi sommes-nous propriétaire dans le cinéma ? Nous sommes propriétaires du son et des fauteuils.

On a donné une subvention pour les fauteuils du cinéma, les gens ne savent pas tout ça. Je vous répète que les fauteuils ont été payés par Monsieur LAPORTA par une subvention.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Les fauteuils du cinéma ont été payés par la Mairie par Monsieur SALGAS.

### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE**

Monsieur LAPORTA a dit, Monsieur le Maire vous êtes témoin, « j'ai payé les fauteuils avec une subvention de la Mairie »

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

C'est faux. Je n'étais pas élu à l'époque. J'étais dans l'opposition et il avait été voté l'achat des fauteuils.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'ai entendu tout ce qui a été dit. On continue nos tractations avec Monsieur LAPORTA et on verra tout cela dans les prochaines semaines.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Quand vous faites la réunion, je viendrais. Par contre, il ne faut pas dire n'importe quoi. La commune était locataire, si les normes n'ont pas été respectées, c'est de notre fait. Il ne faut pas s'enfoncer et se « tirer une balle dans le pied » Monsieur VERCLYTTE.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Avez-vous prévu un plan de renouvellement des équipements de la MEM afin d'éviter leur obsolescence programmée ? Toujours au sujet de la MEM, pouvez-vous nous préciser quelles sont les modalités envisagées de sa gouvernance ?



#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Actuellement, l'obsolescence de l'absence c'est au bout de certaines années d'exploitation, mais je vous rappelle que l'on vient de commencer en 2019. Cela fait à peine cinq ans.

L'obsolescence va venir derrière pour le matériel.

C'est un sujet que nous avons déjà évoqué avec les obligations contractuelles que l'on a avec l'OTI. Il faut bien comprendre que l'on a des mobiliers qui sont endommagés et qu'il faut réparer.

Tout cela sera pris en compte avec le nouveau directeur qui va arriver, car on change de direction de l'OTI. Dans l'EPIC, c'est pris en compte par rapport à la MEM qui est pris dans le giron de l'OTI.

Pensez quand-même que j'en avais parlé à Monsieur Frédéric PERRAUD dès que je suis arrivé en 2020.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Est-ce que je peux vous poser la question par ricochet pour la maison de l'histoire concernant le personnel ?

C'est un personnel communal ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est un personnel qui fait partie de l'EPIC

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Qui va s'occuper de toute la gouvernance ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est aussi l'OTI pour le moment.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela veut dire que le directeur de l'OTI est un cadre A+ qui est recruté par la communauté de communes, sous la gouvernance de celle-ci pour des équipements qui appartiennent à la commune.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Equipements qui étaient déjà dans le cadre d'un EPIC local

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Que vous avez transféré au moment du transfert de compétences

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Lorsque l'on a surtout englobé l'OT de Céret.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On est en train de perdre beaucoup de chose, Monsieur le Maire

*Vous avez publié, je dis vous c'est la commune, la personne morale, sur le compte public Facebook de la commune une déclaration de votre ajointe aux finances Madame Aline MOSSE relative à la taxe foncière. Nous préférons aborder ce point en conseil municipal plutôt que sur les réseaux sociaux. Pouvons-nous débattre de ce sujet ?*

J'ai lu la déclaration, et je pense qu'il serait intéressant d'avoir le débat en conseil municipal. J'ai trouvé que c'est courageux de faire ce type de publication, mais par contre il faut quand même être précis et exhaustif. Je vais vous laisser parler et je déroulerais mon raisonnement après.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je ne pense pas qu'il y ait un débat à faire là-dessus. J'ai mis au maximum de mes connaissances, je ne travaille pas au Trésor Public. J'ai bien précisé que j'étais à disposition pour plus de renseignements bien que je ne me substitue pas au Trésor Public.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous l'avez dit, c'est empreint d'humilité sauf qu'il y a une inexactitude dans le sens que je voulais mettre en avant. J'avoue que j'étais limite à vouloir vous répondre sur Facebook, mais je trouve que c'est tellement mal utilisé derrière, notamment les commentaires que j'ai vus sur votre publication. Pour certains « qu'est-ce qu'elle est forte, elle est trop belle » et l'autre « il faut tous les brûler ». C'est pour cela que je préférerais avoir le débat.

J'ai fait une analyse très simple et j'ai repris ma taxe foncière sur les années 2021, 2022 et 2023. J'ai regardé l'évolution de la taxe foncière.

Je vous rappelle qu'en 2021 pour 2022, vous avez décidé d'augmenter le taux. Cette augmentation de taux s'est traduite en 2022 par une hausse et en 2023 par une hausse.

J'ai reconstitué cette augmentation du taux car je ne l'avais pas trouvée au départ.

Le taux de la taxe foncière en 2021 de la commune était à 18.6%. Après on a intégré le taux du département pour faire un package beaucoup plus élevé à 38.70% en 2021 et en augmentation sur les années suivantes.

Quand votre équipe a décidé, et nous nous y sommes opposés, d'augmenter le taux, vous l'avez augmenté de 10.43%.

Je vais vous expliquer, ce n'est pas pour me moquer, c'est sérieux.

Pour calculer l'augmentation du taux, on prend le taux de 2022 moins le taux de 2021 que l'on divise par le taux antérieur. Le taux augmentait de 10%.

J'ai voulu savoir sur ma taxe foncière la hausse qui était liée à l'augmentation des bases décidée par l'Etat et celle où c'était un peu votre faute, car vous avez augmenté le taux.

Entre 2021 et 2022, j'ai une augmentation de 95 €. Et dans ces 95 €, il y a plus de 50.5% qui sont liés à l'augmentation du taux.

En 2023 par rapport à 2022, l'augmentation est de 99 € et 52% sont liés à l'augmentation du taux, plus de la moitié. Comment je fais pour calculer, c'est tout simple. J'ai calculé avec les bases 2023 et j'ai repris les taux de 2021 et je n'ai regardé que le taux de la commune.

Quand vous dites « les bases ont augmenté de 7.1% liés à l'inflation », vous avez totalement raison. Sauf le fait que la commune a augmenté le taux en 2021 pour 2022, ça court tous les ans. Chaque fois que la base augmente, vu que le taux est en augmentation, c'est toujours plus.

Autre élément important, c'est qu'une réponse a été faite en disant « oui, mais vous n'avez plus la taxe d'habitation », mais ce n'est pas nous qui avons décidé de la supprimer, c'est l'Etat.

Sachez une chose, et je le dis pour tout le monde, c'est que deux ou trois ans avant la suppression de la taxe d'habitation 87.8% de la population était exonéré.

Je voulais que ce soit clair, que ce soit dit et enregistré. Je vous remercie.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

La taxe d'habitation est à zéro pour tout le monde, et c'est une recette pour la commune qui n'est pas revalorisée exactement. Elle est compensée mais pas entièrement d'une année sur l'autre. Ça ne suit pas l'augmentation que ça aurait suivi si elle avait toujours existé.

Quand vous dites que l'on a augmenté le taux de 10%, je vous certifie que non. Nous l'avons augmenté de 5% sur notre base, ce qui représente 5% de 40%, on est en fait à 2.5% d'augmentation.

Nous n'avons pas la même manière de voir.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il n'y a pas cinquante manières de voir, c'est juste un calcul à faire. Moi, je peux vous dire que l'augmentation du taux est de la moitié de la hausse que je prends tous les ans depuis 2022.

Vous avez calculé la hausse sur le taux global, c'est-à-dire sur le taux de 38.7% qui est totalement erroné vu que dedans il y a le taux du département.

Lors du dernier conseil municipal, notre groupe avait précisé les textes destinés à encadrer juridiquement la « tribune libre du Boulou'Mag » et notamment sur le droit de réponse accordé à un conseiller municipal. Votre réponse a été la suivante « nous avons pris note de ce qui a été dit et on y fera un peu plus attention à l'avenir »

Au vu d'un mail interne à votre liste, envoyé probablement par erreur à certains conseillers municipaux de l'opposition, je l'ai reçu à titre personnel, je me vois dans l'obligation de réitérer ma question posée en conseil municipal le 26 septembre dernier, à savoir « comptez-vous enfin respecter les droits offerts à l'opposition en matière de communication sur le bulletin municipal de façon définitive, Monsieur le Maire ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je confirme ce que j'ai dit malgré tout le respect du cadre réglementaire du principe de la tribune libre dans laquelle l'expression de la majorité municipale a toute sa place.

Votre droit d'expression est respecté. Il ne s'agit pas d'un droit de réponse car la tribune concernée est une tribune libre.

Ce que je vais vous proposer, c'est que d'ici la fin de l'année ou début d'année prochaine, l'on reprenne le règlement intérieur pour clarifier ce point en particulier et d'autres points dudit règlement.

Que l'on soit clair là-dessus et en passant par le règlement, cela cadrera bien les choses.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce débat est important. La tribune libre c'est le lieu d'expression, mais pas de votre liste. Vous avez 20 pages pour vous exprimer, Monsieur le Maire

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va le retravailler

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire. D'ailleurs j'ai vu le mail de Monsieur BASMAN où le directeur général des services dit « vous pouvez le faire tant que c'est moins long ».

Il va falloir être sérieux. Ou vous nous respectez, ou vous ne nous respectez pas.

Si vous ne nous respectez pas, je saisis le tribunal administratif.

Vous vous en moquez, mais il y a un cadre légal, Monsieur le Maire. On a 160 mots, on doit respecter ce cadre légal. Si j'envoie 200 mots, vous ne publiez pas notre texte, d'accord ?

Pourquoi nous serions obligés de respecter le cadre que vous avez, vous, défini ? Et pourquoi vous ne le respectez pas ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour terminer là-dessus, je souhaite réellement que l'on reprenne le règlement d'ensemble afin de cadrer les choses de manière définitive.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Monsieur le Maire, je suis obligé de vous renvoyer que c'est vous le directeur de la publication.

J'ai envie d'entendre votre réponse à vous, et pas la réponse de Monsieur VERCLYTTE car elle ne m'intéresse pas. C'est vous qui êtes le rédacteur en chef, c'est vous qui êtes responsable de ce qui est fait.

Il y a une jurisprudence qui est claire en la matière.

Monsieur VERCLYTTE au nom de votre liste ne peut pas répondre sur la partie « tribune libre de l'opposition ».

La jurisprudence est très claire par rapport à ça.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour moi, c'est clair et ce sera établi.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Après sur l'agressivité, je ne parle pas à vous Monsieur VERCLYTTE, je réponds à Madame MOSSE.

Sur l'agressivité, je vous renvoie au mail que vous avez expédié, peut-être pas par erreur finalement.

A mon avis l'agressivité ne vient pas de chez nous car dans nos propos nous ne sommes pas agressifs.

Dans ce mail, vous êtes agressif, insultant et vous citez deux personnes et une en particulier que vous ne mettez même pas en copie de ce mail.

#### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE**

Si vous voulez des explications sur la jurisprudence, je vais vous en donner. J'ai un texte qui vient d'un spécialiste en droit public. On vous expliquera dans le prochain Boulou'Mag.

Si j'avais répondu à votre rubrique et notamment à Monsieur GRANAT qui demande que l'on supprime notre projet de Maison pour Tous pour faire une MSP. Venez donc à la commission santé afin que l'on vous l'explique.

Si j'avais lu la rubrique de Madame QUINTANA sur le crétinisme, je lui aurai expliqué la signification et ce que c'était une insulte de sa part.

Vous me faites la guerre, vous n'aimez pas la contradiction

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On s'arrête là s'il vous plaît.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

*Nous sommes passés au plus haut niveau « d'urgences attentat », quelles dispositions envisagez-vous pour sécuriser les abords des écoles et bâtiments publics ?*

Sachant que notamment dans le compte rendu du conseil municipal du 30 mai dernier, il a été précisé par rapport à l'école « on a des vitrages qui sont franchement dangereux, et si jamais il y a une explosion, on a quand même des risques rapides et graves pour les enfants »

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous signale Monsieur PACULL que cela fait partie des travaux d'amélioration de l'école primaire, et cela sera traité dans les prochains mois.

#### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Malheureusement, au moment de l'attentat de Monsieur Dominique BERNARD, nous étions autour de la table en train de discuter de la sécurité des écoles sans savoir ce qui se passait. Nous étions avec Monsieur ALBA qui est le responsable au niveau de l'académie de Perpignan.

La gendarmerie s'occupe des entrées et des sorties des écoles maternelles et la police municipale de l'école primaire.

Nous avons soulevé le problème de la cantine et on a interdit le stationnement devant la cantine. On met des barrières qui peuvent être enlevées. On ne peut pas être en permanence sur le lieu interdisant le stationnement. Voilà les mesures qui ont été prises. Il faut espérer qu'il n'arrive rien.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Il serait peut-être bon de regarder les containers qui sont à proximité des bâtiments.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement, c'est un sujet.

#### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Imaginons, la personne met des explosifs dans son coffre, se gare à proximité et c'est peut-être pire que les containers. La police municipale et les gendarmes sont en étroite collaboration.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci Monsieur DUGNAC, il n'est pas nécessaire d'en dire plus sur ce point.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Tout d'abord, Monsieur FAUCON, je vous prie de m'excuser. Ce n'était pas une attaque personnelle concernant la deuxième fleur. C'était sur l'ensemble de l'équipe quand j'ai dit qu'il fallait apprendre à se contenter de peu. Je sais que vous êtes particulièrement investi depuis de nombreuses années sur l'embellissement de la ville. Ça n'était pas absolument pas une attaque personnelle, d'ailleurs je n'en formule pas, elle est dirigée à l'ensemble de l'équipe après tout le déferlement qu'il y avait eu avant. La deuxième fleur m'apparaissait bien dérisoire. Néanmoins, elle est quand même le fruit de votre travail avec une équipe que vous dirigez.

Je sais que c'est un investissement que vous faites à titre personnel, c'est vous qui arpentez la commune de façon permanente. Si vous souhaitez, et cela me ferait plaisir, lire le message que vous avez préparé, j'en serais ravie.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Non

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Distriport : le projet d'aménagement du Distriport avait démarré par l'installation du promoteur dans un des locaux du site. A ce titre il bénéficiait (et bénéficie encore) de l'accès à une boîte postale dédiée. L'accès à cette boîte postale est encadré, pour tous les usagers, par des horaires d'ouverture conditionnés par la présence d'un agent de la poste sur place.

Comment cela se fait-il que les promoteurs, qui ne sont pas propriétaires du site disposent des clés pour accéder à peu près partout et notamment au local de la poste ?

Cette clé leur a été remise par la mairie à l'époque des pourparlers de ce dossier d'aménagement (ce qui était déjà une étrangeté) et n'ont jamais été récupérées.

La poste a changé les serrures d'une des portes d'accès aux boîtes postales, mais les promoteurs y accèdent toujours par l'autre porte (et ont donc accès à l'espace casiers qui n'est pas sécurisé puisqu'il s'agit de l'espace de travail de l'agent en charge du traitement du courrier) : la poste s'est déjà émue de la situation à plusieurs reprises auprès de la mairie sans qu'il en soit donné une quelconque suite.

Ainsi, merci de me dire pourquoi on leur a laissé ces clés ? Quand comptez-vous les récupérer (et éventuellement changer les serrures... avec un cout supplémentaire) ? Comment envisagez-vous de sécuriser l'accès au courrier de toutes les entreprises installées au Distriport et qui, pour rappel, inclut des documents officiels adressés à des auxiliaires de justice (Notaires et Avocat).

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

En ce qui me concerne, je n'ai pas eu de saisine de la poste.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Vous avez donné les clés à quelqu'un qui n'était pas propriétaire.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je n'ai pas donné les clés personnellement. Et je n'étais pas au courant de la chose. Peut-être à voir avec le syndicat mixte. Je vais récupérer les éléments auprès de la poste et faire changer la serrure si on y arrive. Ce sera via le syndicat mixte.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est pour cela que je vous en fais part car la poste a changé une partie des serrures, mais pas toutes. Et on sait qu'ils viennent en dehors des heures ouvrables.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je m'occupe de poser la question à la poste.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Cinéma le Majestic : une commission culture s'est réunie le 19 octobre dernier à ce sujet. Qu'en est-il ?

Nous avons évoqué deux points : l'exploitation et le bâtiment. Je dissocie les deux car je pense qu'il y a des solutions à trouver et je suis un peu surprise du manque global d'imagination autour de la table.

En ce qui concerne le rachat de la licence, je ne suis pas convaincue de la nécessité de la racheter puisque si l'on s'attache aux articles du code du cinéma et de l'image animée, il y a un certain nombre de dispositions qui permettent à la municipalité, dans le cadre du service public, de pouvoir proposer une offre commerciale, qui serait culturelle et sauvée la prestation qui est pour l'instant proposée à la population. Je pense que c'est une piste à exploiter et surtout à explorer afin de pouvoir limiter l'investissement que vous évoquiez tout à l'heure. Mais je pense qu'il faut explorer toutes les pistes ensemble ou séparément.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si je peux me permettre par rapport à la réponse présente, Monsieur LAPORTA nous a confirmé qu'il y avait une possibilité mais avec un coût exorbitant pour la commune.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Non, je vous renvoie à l'article L 214-1 du code du cinéma et de l'image animée. Vous communiquez tout un tas de documents, je ne sais pas sûre que vous les lisiez, mais je peux vous assurer qu'il y a des options qui ne vont pas coûter un prix exorbitant pour la commune.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela demande à être vérifié

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'espère bien que vous le vérifierez et je reste à votre disposition pour essayer de sauver cette prestation. Car même s'il y a que 30 personnes en moyenne sur les séances habituelles, et que l'on arrive à des pics de 60, lorsqu'il y a des blockbusters qui passent, en attendant ce sont des gens qui viennent, qui ont accès à la culture et qui ne prendraient pas leurs voitures pour aller dans d'autres villes.

En ce qui concerne le bâtiment, je ne partage pas l'avis concernant la valeur patrimoniale intrasec en tant que bâtiment immobilier, mais il s'agit quand même d'un bâtiment qui a une valeur pas que d'attachement. C'est quand même un bâtiment emblématique qui a été construit en 1937 avec le démarrage de l'exploitation en 1940, et la première projection était « la fille du puisatier ». Je vous invite à aller vérifier vos archives.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Je n'ai pas dit ça car en 1997, j'y allais depuis longtemps déjà.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Oui, moi aussi. Sur le principe, ce bâtiment a quand même été exploité de nombreuses années. Ce bâtiment pour moi est emblématique du Boulou, emblématique du quartier, emblématique de notre histoire. Nous sommes dans le quartier du Maroc qui a pu se développer. Vous voyez un grand nombre de maisons « type coloniale », et si on l'appelle le quartier du Maroc, c'est parce que le premier à s'y être installé revenait du Maroc, tout simplement. Après, il y a eu beaucoup de personnes qui sont venues s'installer, qui revenaient des colonies françaises à l'époque. C'est pour cela que vous avez ce style architectural particulièrement marquant et qui fait partie intégralement de notre histoire.

Ce quartier s'est développé avec l'industrie bouchonnière. C'est comme ça que l'on a vu se développer la gare SNCF avec les bouchons qui partaient, que l'on a pu faire venir des curistes. C'est comme ça qu'on a pu faire évoluer le thermalisme.

Et puis, aux heures sombres, le quartier de la gare est devenu le point où ont été, malheureusement, cantonnés les exilés républicains espagnols.

Tout ça pour vous dire finalement que ce bâtiment est dans un quartier chargé d'histoire, sous exploité, alors que l'on n'arrête pas de parler d'attractivité.

Vous allez dans une ville et ce qui vous intéresse c'est l'expérience que vous allez y mener, quelles sont les choses que vous allez pouvoir y faire et que vous ne ferez pas chez vous, que vous pourrez faire qu'ici.

Et peut-être d'exploiter cet endroit, cela permettrait d'augmenter cette attractivité.

Aux alentours de 2012, pour la création du SIOCCAT, et dans la foulée on avait inauguré en 2014 le pont Lluís Companys, je m'étais rapprochée car j'étais en charge de la catalanité du mémorial démocratique de Barcelone avec un projet sur la gare qui aurait dû être financé par un plan POCTEFA et cela ne s'est pas fait. Il y a eu d'autres options, peu importe, c'est derrière nous.

Néanmoins, on se retrouve avec un bâtiment emblématique à proximité d'un lieu historique qui pourrait être le lieu de partage de cette histoire et de toutes ces histoires, pas que l'exil républicain. Car il s'est passé d'autres choses, mais l'exil républicain avec le tourisme gris et les opportunités aujourd'hui qu'il révèle. C'est-à-dire que les gens qui sont des enfants, des petits-enfants d'exilés souhaitent revenir sur les traces de leurs parents parce que l'histoire ne cesse de se répéter, et je vous invite à tourner le bouton de votre téléviseur.

Il suffirait de ressortir ce dossier, et je sais que c'est tout à fait faisable, de proposer ce bâtiment dans le cadre d'un plan POCTEFA qui serait signé avec nos voisins proches et qui servirait de support pour un transport de mémoire pour dévoiler toute cette partie historique.

Il y a des pistes à explorer, des pistes culturelles et des pistes de financement. Je vous parle d'un financement à hauteur de 50% qui serait pour le projet global, qu'il s'agisse du bâtiment ou de ce que l'on pourrait y mettre dedans. Là, il faut plancher évidemment. On a les contacts, on a l'opportunité, on a le bâtiment qui s'y prête et on est à proximité d'un point historique majeur pour la commune du Boulou.

Aujourd'hui, je pense qu'il serait particulièrement intéressant de faire preuve d'un peu plus d'imagination, de ce que l'on fait pour l'instant à se bagarrer pour « est-ce que l'on garde ou pas les trois fauteuils », mais se dire qu'est-ce qui est important : le bâtiment, son histoire et la prestation de cinéma pour les habitants du Boulou ?

Est-ce que l'on est obligé de tout garder au même endroit ? Est-ce que l'on ne peut pas les scinder ?

Le débat est ouvert et j'aimerais bien que vous vous y penchiez de façon sérieuse.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Est-ce que vous pouvez nous dire la première maison qui s'est construite au Maroc ?

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

La première non. Mais je serais ravie que vous m'en informiez.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

C'est la maison de l'ancien Maire du Boulou qui venait du Maroc.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Vous ne pensez pas que cette histoire serait partageable ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Par contre, les dossiers POCTEFA, Monsieur FRANCES peut le dire, c'est « costaud à monter ». Et au bout de trois ans, on n'a toujours rien.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je vais fréquemment auprès de nos instances européennes et l'idée c'est quand même de mettre en synergie toutes nos compétences et tous nos carnets d'adresses.

Aujourd'hui l'idée c'est de sauver quelque chose qui est emblématique pour Le Boulou.

Soit on met un peu toute notre énergie et toutes nos compétences ensemble autour de la table et on fait quelque chose pour la commune, soit on continue à se tirer dans les pattes pour des choses importantes, et on va nulle part. C'est un choix.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Une question de principe, combien de temps il faut pour déclencher un plan POCTEFA pour un projet pareil ?

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est clair qu'il va falloir aller chercher les sous

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Trois ans.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

On peut monter des projets en cascade. Je suis arrivée à monter un projet « bien-être » au Boulou avec des fonds européens alors que l'on était dix. C'était le 18 juin 2022 et on était associatif.

Si vous aviez un peu anticipé, on n'en serait pas là.

Lors de la commission culture du 19 octobre dernier on a posé la question et la réponse que j'ai reçue a été « oui, on a fait des bêtises, on avait l'argent et on ne l'a plus car on l'a mis dans autre chose, et maintenant tant pis »

Faire des bêtises, c'est avec l'argent qui nous est propre, pas avec l'argent du contribuable.

Donc maintenant, soit on planche sérieusement sur quelque chose et on se donne les moyens de réussir, soit on dit que tout est perdu, mais on l'assume car on ne l'a pas anticipé, et que l'on n'a même pas essayé de « sauver le soldat Ryan » au cinéma Le Majestic.  
Ça c'est un choix politique.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'ai bien entendu. On travaille collectivement et on essaie de trouver les moyens pour faire avancer le dossier.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Où en sont les miroirs promis sur l'avenue Foch ? Des problèmes de signalétique persistent alors que cela fait de longs mois qu'on aborde la question. Quand comptez-vous vous en occuper ? Exemple à l'intersection de l'avenue Joffre avec la rue Pasteur : un panneau indique interdiction de tourner à droite alors qu'il est interdit de tourner à droite mais aussi à gauche : il existe, dans l'excellent ouvrage intitulé " le code de la route", un panneau pour indiquer un "sens obligatoire" et éviter toute confusion. Si Monsieur le Maire est adepte de suspens et de jeux d'énigmes, ce n'est peut-être pas le cas des usagers de la route.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

En dehors du côté humoristique dont vous avez l'usage, tous les devis pour les miroirs sur les carrefours ont été établis. Normalement, on doit recevoir les miroirs assez rapidement afin qu'ils soient installés dans les prochaines semaines.

Pour les sens, cela sera regardé au cas par cas.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Quand on arrive, et que l'on se dit on ne peut pas tourner à droite, on imagine que l'on peut tourner dans les deux autres directions.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pas forcément, on n'est pas sur un giratoire.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

En fait, c'est une question de précaution, on ne va pas parier sur la possibilité de l'automobiliste de se tromper. Si on ne lui donne pas les moyens de se tromper, il y a plus de chance qu'il y ait un accident.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On le regardera avec les services techniques.

Concernant la 4<sup>ème</sup> question, nous avons déjà répondu

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

On n'a pas répondu car j'ai saisi le référent déontologue et j'ai quelques réponses à vous formuler.

Le Boulou'Mag : lors du dernier conseil municipal les élus d'opposition se sont émus du long article de M. Verclytte à la même page que celle dédiée aux oppositions. Vous avez répondu que les modalités d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale sont définies par le règlement intérieur. Vous avez précisé que notre règlement intérieur ne donnait aucune indication sur ce point, il n'y avait donc aucun problème mais qu'à l'avenir vous y ferez plus attention (je vous cite).

Un échange de mail entre M. Uriel Basman, en charge de la communication, et M. Verclytte a été largement diffusé, je ne sais pas si c'est dans un souci polémique ou pas à l'initiative de M. Verclytte lui-même, dans un souci polémique, là encore, de son propre aveu. D'ailleurs M. Verclytte s'est avéré particulièrement grossier dans ces échanges. Je parle bien d'injures au sens juridique du terme, à savoir : **une parole, un écrit ou une expression de la pensée adressés à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser** et qui est réprimandée par le code pénal. Je parle bien d'attaques personnelles et pas à l'ensemble d'un groupe.



Pour mémoire, le directeur de la publication est considéré comme auteur principal, l'auteur n'étant alors que le complice. Le maire est bien le directeur de la publication.

Ainsi, M. le Maire, je vous demande ce que vous entendez faire pour cadrer vos troupes puisque vous en êtes responsable. Tout comme je vous demande ce que vous entendez faire pour lever toute ambiguïté sur la position de M. Verclytte vis à vis de votre majorité et ce, non pas en mon nom personnel, mais par souci d'honnêteté et de transparence vis à vis de la population.

En effet, ce dernier étant absent lors du dernier conseil municipal, il n'a pas été possible d'entendre, de sa voix, quelle était sa position (majorité ou opposition) et s'il s'avère être passé dans le camp de l'opposition, merci de faire également respecter votre propre jurisprudence en ce qui concerne le nombre de mots admis.

Sur le plan déontologique, je vous invite à ne pas confondre le débat d'idée et les insultes personnelles. S'émouvoir d'une mauvaise gestion ou de quelconques autres agissements réalisés par des élus en exercice n'est pas une attaque ad personam : cette dernière n'ayant pas sa place dans un débat municipal et risquant de mener à toutes les dérives (l'actualité nous le rappelle bien trop constamment, hélas). C'est bien au maire qu'il appartient de faire respecter ces principes puisque les échanges et les publications sont réalisées sous son autorité.

J'ai donc saisi notre référent déontologue qui a reçu sa nomination vendredi. Je vais donc vous lire ce que Maître BECQUE m'a adressé :

« Sur le principe de publication dans le bulletin municipal, celle-ci est faite sous la responsabilité du directeur de la publication dont le nom doit figurer sur le bulletin, il s'agit le plus souvent du maire, ce qui est le cas d'espèce, c'est lui qui doit veiller au respect des règles posées, emplacements, nombre de caractères, etc...

Un élu membre du groupe majoritaire ne peut utiliser l'espace dévolu à l'opposition à moins qu'il n'est préalablement et clairement indiqué par écrit son intention de quitter le groupe majoritaire.

C'est au directeur de la publication de veiller au respect de cette règle, et à défaut il m'indique que je peux saisir le Sous-Préfet de la difficulté »

Je vous demande, est-ce que je dois saisir le Sous-Préfet concernant cette difficulté ?

Je m'adressais un directeur de la publication, mais je vous écoute.

#### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

Je prends la parole d'une manière imprévue. Aussi bien le mail que les diverses publications ont fait partie d'un sujet abordé plusieurs fois. Nous nous attachons à ce que dans la prochaine parution du Boulou'Mag, il y ait d'autres règles qui soient mises en place et surtout pas de débordements. Donc, ce sera canalisé, cadré, revu, assurément.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ou on y a droit, ou on n'y a pas droit

#### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

Vous parlez de la prise de parole ?

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Oui bien sûr de la majorité qui n'a pas à intervenir dans la tribune libre.

#### **Intervention de Monsieur Uriel BASMAN**

La question est « est-ce qu'il y aura un mot de notre liste dans le prochain Boulou'Mag ou non ? », c'est ça ?

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

C'est effectivement un vrai sujet concernant la tribune libre. Juridiquement et on le contrôle avec nos conseils, la liste majoritaire a tout à fait la possibilité de s'exprimer dans l'expression de la tribune libre. Le nombre de mots doit être raisonnable et proportionnel en l'absence de règles précises dans le règlement. C'est ce que l'on a, nous, au niveau du retour de notre conseil qui visiblement n'est pas ce que dit le déontologue.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est étonnant, le texte qu'a lu le Maire la dernière fois. Il reprenait exactement les termes que j'avais moi-même retenus et qui disait la même chose. Et c'était bien Maître CHICHET et son cabinet qui l'avez fait ?  
Au bout d'un moment, il faudrait arrêter.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Cela crée une confusion dans l'esprit des lecteurs, et ça alimente une polémique qui n'a pas lieu d'être puisque nous sommes là pour débattre du contenu des programmes et des idées et pas pour promouvoir les attaques personnelles. Sur le crétinisme, c'était sur l'ensemble des propositions....

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Les attaques personnelles sont dans les deux sens, cela s'entend aussi

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Tout à fait. Il y a un groupe en face et des personnes. Voulez-vous que je répète les propos ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Non, ça va

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Sur le deuxième point émis par le déontologue sur le contenu les propos retranscrits peuvent effectivement tomber sous le coup des textes généraux en matière de presse, sur les délits d'injures ou de diffamation. Et là on m'indique effectivement que je peux mettre en cause les personnes concernées, notamment l'auteur principal qui est Monsieur le Maire et son complice

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Faisons attention à tout ce qui s'est passé préalablement aussi dans d'autres circonstances car il y a des sujets qui ont déjà été traités.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'ai deux mois pour saisir le tribunal, est-ce que je dois le saisir ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Non, je ne pense pas. Sinon il y aura d'autres sujets à traiter.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Quand vous vous envoyez des mails et que vous nous mettez en copie, on vérifie quand même la liste d'envois. Ce qui m'a gêné c'est de voir apparaître un agent de la commune sur son mail personnel

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je prends note de cette erreur de passage.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Ce n'est pas une erreur. C'est une publication générale dans ces cas-là, ce n'est pas une publication interne. Faites attention.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Voir un mail adressé aux conseillers municipaux de la majorité et me faire insulter. Si vous me trouvez agressif là, quand je vais l'être avec lui, cela va être autre chose. Me faire traiter de « matamore », je n'ai pas apprécié. Je ne vous ai jamais traité de « peureux » par écrit en tout cas

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je ne l'ai pas vu. Ceci étant, comme je dis souvent, que l'on respecte un petit peu les gens car j'y tiens fortement. Ce n'est pas toujours de notre fait, mais quelquefois du fait d'alternatives.

Je clôture la séance. Je vous dis à la fin du mois pour un nouveau conseiller municipal.

Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h00

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES

